

Mai 2023

Aménagement à 2x2 voies sur la RN 141 entre Chasseneuil-sur-Bonnieure et Roumazières-Loubert

Département de la Charente (16)

Étude paysagère et patrimoniale –
Compléments de la notice paysagère



Energies renouvelables



Hydraulique urbaine
Eau et Assainissement



Milieu naturel



Ingénierie environnementale



Hydraulique fluviale



Agriculture
Environnement



Photographie de l'aire d'étude immédiate du projet de 2x2 voies



SOMMAIRE


I. AUTEUR DE L'ETUDE	4
II. PREAMBULE	5
II. 1. DEFINITION DU PAYSAGE	5
II. 2. LA LECTURE DU PAYSAGE	5
II. 2. a L'unité paysagère, la structure paysagère et l'élément d'un paysage.....	5
II. 2. b Les champs de visibilité.....	5
II. 2. c L'angle de vision.....	6
II. 2. d Les points d'appels.....	6
II. 3. LES DOCUMENTS DE REFERENCE.....	7
II. 3. a Les porté-à-connaissance sur le paysage et la géographie.....	7
II. 3. b Les porté-à-connaissance sur le patrimoine	7
II. 4. OBJECTIF DE L'OPERATION	7
II. 5. LE CONTEXTE TOPOGRAPHIQUE.....	8
II. 6. LE CONTEXTE PAYSAGER	9
II. 7. LE CONTEXTE HISTORIQUE	11
II. 7. a L'ancienne région du Poitou-Charentes et le département de la Charente	11
II. 8. LE CONTEXTE PATRIMONIAL	11
III. ANALYSE PAYSAGERE DE L'AIRES D'ETUDE ELOIGNEE	13
III. 1. INFLUENCE DE LA TOPOGRAPHIE ET DE L'HYDROGRAPHIE SUR LES VUES ET L'AMBIANCE PAYSAGERE	13
III. 2. L'INFLUENCE DE L'OCCUPATION DU SOL SUR LES VUES ET L'AMBIANCE PAYSAGERE	14
III. 2. a Les étendues cultivables	16
III. 2. a Les périmètres arborés	16
III. 2. b Les surfaces anthropiques	16
III. 3. LA PRISE EN COMPTE DU PATRIMOINE	17
III. 3. a Le patrimoine protégé	17
III. 3. b Le patrimoine emblématique	19
III. 4. SYNTHÈSE DES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES ET PATRIMONIALES DES AIRES D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE.....	20
IV. ANALYSE DE L'AIRES D'ETUDE RAPPROCHEE	21
IV. 1. LES AMBIANCES PAYSAGERES.....	21
IV. 1. a Le relief et l'hydrographie.....	21
IV. 1. b L'occupation des sols	22
IV. 2. LES ELEMENTS ANTHROPIQUES	23
IV. 2. a La dimension énergétique	23
IV. 3. LES VOIES DE CIRCULATION	24
IV. 4. SYNTHÈSE DES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES ET PATRIMONIALES CONCERNANT L'AIRES D'ÉTUDE RAPPROCHEE DU PROJET	26
V. COMPOSITION DE L'AIRES D'ETUDE IMMEDIATE	27
V. 1. NATURE DE L'AIRES D'ETUDE IMMEDIATE	27
V. 2. SYNTHÈSE DES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES CONCERNANT L'AIRES D'ÉTUDE IMMEDIATE	28
VI. SYNTHÈSE GENERALE ET PRECONISATIONS	29
VI. 1. LE CHOIX DE L'IMPLANTATION DU PROJET EN TERMES D'OCCUPATION DU SOL ET D'IMAGE.....	29
VI. 1. a La localisation de l'aire d'étude immédiate	29
VI. 1. b La nature de l'aire d'étude immédiate	29
VI. 2. SYNTHÈSE DES SENSIBILITÉS DU PROJET.....	29
VI. 3. ANALYSE DES SENSIBILITÉS	29
VII. LES MESURES PAYSAGERES	30
VII. 1. LES MERLONS VEGETALISES	30



ETUDE PAYSAGERE ET PATRIMONIALE – COMPLEMENTS DE LA NOTICE PAYSAGERE



I. AUTEUR DE L'ÉTUDE

Étude	Organisme	Coordonnées	Auteurs	Qualité / Qualifications	Niveau d'intervention
Étude paysagère	 NCA Environnement	11, allée Jean Monnet 86170 NEUVILLE-DE-POITOU	Léo QUICHAUD	Chargé d'étude Paysage Paysagiste-Géographe	Campagne de terrain Rédaction de l'étude
			Tiffany PINTAT	Responsable du Secteur Paysage Ingénieure Paysagiste	Contrôle qualité

II. PREAMBULE

II. 1. Définition du paysage

Avant toute chose, il est pertinent de définir le terme de « paysage ». D'après le dictionnaire Larousse, il s'agit d'une « étendue spatiale, naturelle ou transformée par l'homme, qui présente une certaine identité visuelle ou fonctionnelle »

(Source : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/paysage/58827>).

Mais le « paysage » n'est pas seulement ce que l'on peut voir de nos yeux, il est également construit autour d'éléments auditifs, olfactifs, culturels et historiques, faisant du paysage ce qu'il est aujourd'hui. C'est un élément subjectif qui peut être perçu différemment par chacun d'entre nous, selon nos goûts, notre personnalité, notre humeur, nos souvenirs et notre vécu. Cette étude a donc pour but d'être la plus objective possible en traitant de tous les éléments composant le paysage d'aujourd'hui, afin d'en comprendre ses origines, ses forces et ses sensibilités.

II. 2. La lecture du paysage

Tout au long de cette étude, des termes propres à la description d'un paysage seront employés. Pour la bonne compréhension du rapport, ils sont définis ci-dessous.

II. 2. a. L'unité paysagère, la structure paysagère et l'élément d'un paysage

Les Atlas du paysage recensent et décrivent les paysages de chaque département en définissant plusieurs « échelles de précision », qui sont imbriquées les unes dans les autres. Cela permet d'adapter la précision de la description de la portion du territoire souhaitée à l'échelle de lecture. Voici les différentes échelles de description du paysage qui peuvent être abordées :

- Les **unités paysagères** : « [Les unités paysagères] sont des espaces homogènes en termes d'éléments de composition, motifs paysagers, structures paysagères, ambiances, perceptions et représentations sociales [...] Dès que l'on a la sensation de changer de paysage, dès que certains éléments caractéristiques fondamentaux disparaissent au point de briser l'homogénéité d'un paysage, il y a alors positionnement d'une limite. [...] D'autre part, il est fondamental de noter qu'une unité est une portion de paysage, de territoire, qui comme lui, évolue dans le temps. Les limites ne sont pas toujours des frontières inaltérables et les caractères de ces entités peuvent évoluer dans le temps (forêt, agriculture, urbanisme). Le paysage d'hier n'est pas le même qu'aujourd'hui et certainement pas le même que demain. ». (Source : <https://atlas04.batrame-paca.fr/les-unites-paysageres/definition-des-unites-paysageres.html>)

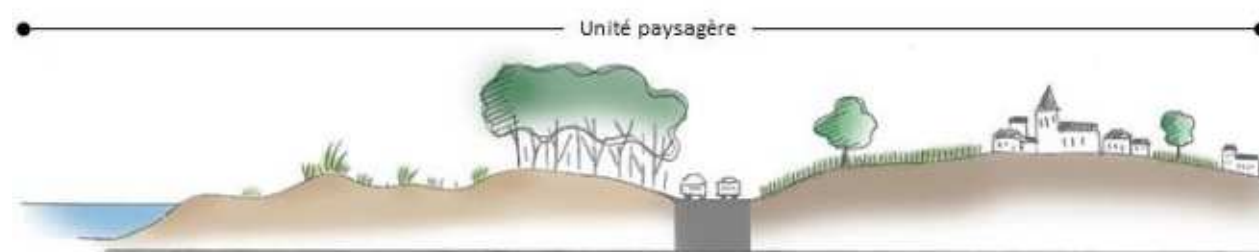


Figure 1 : Schéma de "l'unité paysagère"
(Source : NCA Environnement)

- Les **structures** : Il s'agit de systèmes formés par des éléments de paysage qui interagissent entre eux. Parfois qualifiées de sous-unités paysagères, elles sont les traits caractéristiques d'un paysage et sont perceptibles à l'échelle humaine. Elles sont d'une grande importance, car elles représentent l'échelle d'analyse la plus intéressante pour les projets d'aménagements territoriaux.

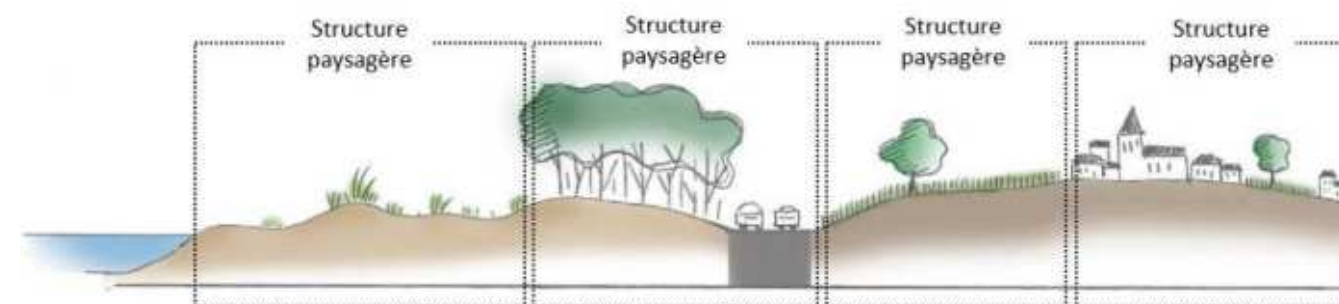


Figure 2 : Schéma de la "structure paysagère"
(Source : NCA Environnement)

- Les **éléments de paysage** : « Ce sont des éléments matériels participant au caractère et aux qualités d'un paysage. Ils ont, en ce sens, une signification paysagère. Ils sont perçus non seulement à travers leur matérialité concrète, mais aussi à travers des filtres culturels et sont associés à des systèmes de valeurs. Ce sont, d'une part, les objets matériels composant les structures paysagères et, d'autre part, certains composants du paysage qui ne sont pas organisés en système (un arbre isolé par exemple) ». (Source : Syndicat Mixte Baie de Somme-Grand Littoral Picard (SMBS GLP). (2010).

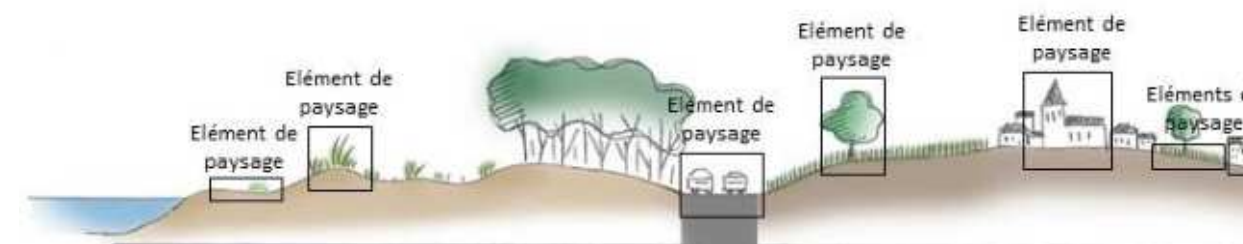


Figure 3 : Schéma des "éléments de paysage"
(Source : NCA Environnement)

- Les **dynamiques du paysage** : « Partout sur la planète, les paysages peuvent évoluer rapidement. On parle de dynamiques des paysages. Artificialisation des sols, urbanisation, pratiques agricoles, fonte des glaciers, élévation du niveau de la mer, avancées des déserts, etc. sont autant de changements qui imposent la prise en compte du paysage dans les politiques publiques au niveau international. » (Source : <https://www.fun-mooc.fr/courses/univrennes1/110001/session01/about>)

II. 2. b. Les champs de visibilité

Un champ de visibilité s'analyse en trois dimensions : dans la profondeur, dans la largeur, et dans la hauteur.

Lors du choix d'une prise de vue, l'observateur est face à un plan qui désigne la surface perpendiculaire à la direction du regard : nous parlerons de **profondeur**. Le paysage est alors décomposé en plusieurs plans : on parle par exemple de premier-plan, second-plan et arrière-plan. Un paysage peut être composé d'une succession de plans distincts dans la profondeur de l'espace auquel il fait face. Le champ de vision est plus ou moins profond en fonction de différents facteurs : présence de relief, végétation, bâti ou présence de tout autre obstacle visuel.

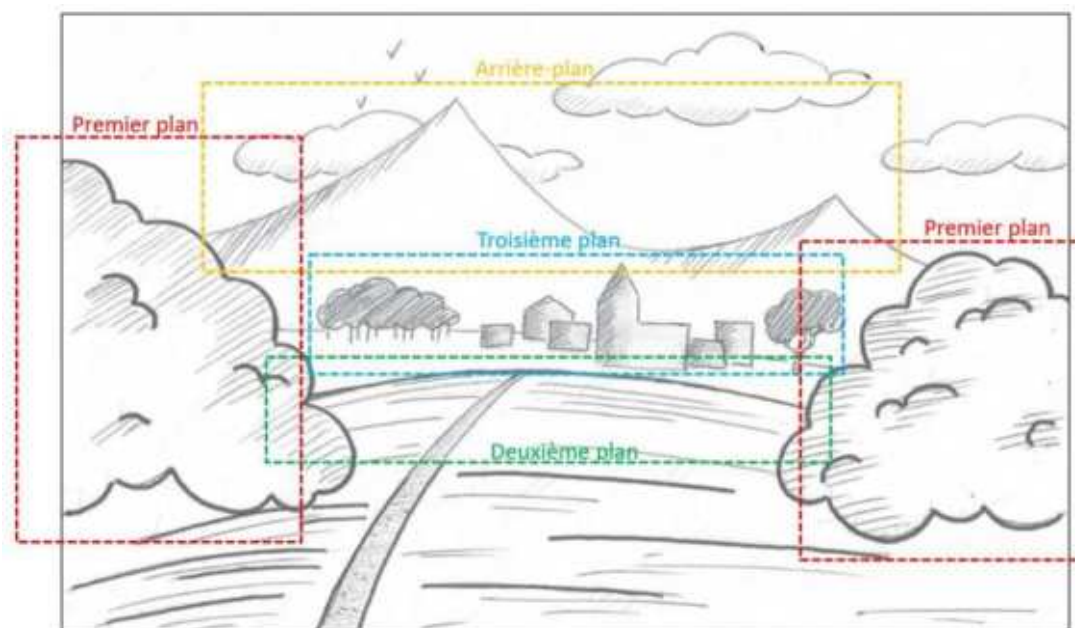


Figure 4 : Décomposition d'un paysage en plusieurs plans
 (Source : NCA Environnement)

Le champ de visibilité s'analyse aussi en **largeur**, en fonction de son degré d'ouverture. Physiologiquement, la vue humaine ne permet pas de voir de manière binoculaire sur un champ d'une largeur supérieure à 120°. Pour capturer un panorama, l'observateur doit alors tourner la tête en restant au même endroit. Le degré de l'angle d'ouverture pour apprécier un paysage dépend des éléments qui le composent et peuvent parfois réduire la largeur du champ de vision.

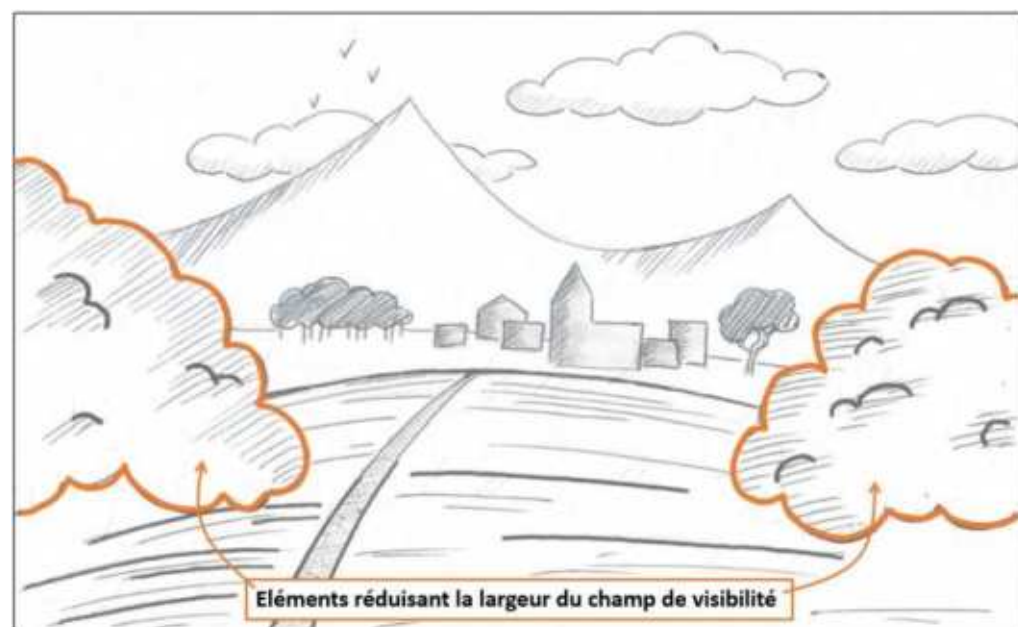


Figure 5 : Exemple d'élément réduisant le champ de vision dans sa largeur
 (Source : NCA Environnement)

Enfin, le champ de visibilité s'analyse en **hauteur**. La perception de la hauteur d'un objet est liée à la hauteur qu'il occupe dans le champ visuel : celle-ci dépend de la taille d'origine de l'objet, mais aussi de sa distance dans le paysage par rapport à l'observateur. Plus ce dernier s'éloigne de l'objet, plus le champ de vision en hauteur est réduit, et plus l'objet paraîtra petit.

II. 2. c. L'angle de vision

Le champ de visibilité est perçu différemment en fonction de la vitesse de l'observateur. S'il est statique, l'angle de vision sera grand, et la vision du paysage se rapprochera de l'appréciation d'une photographie. En revanche, si l'observateur est en mouvement, plus sa vitesse sera élevée, plus l'angle de vision sera réduit.

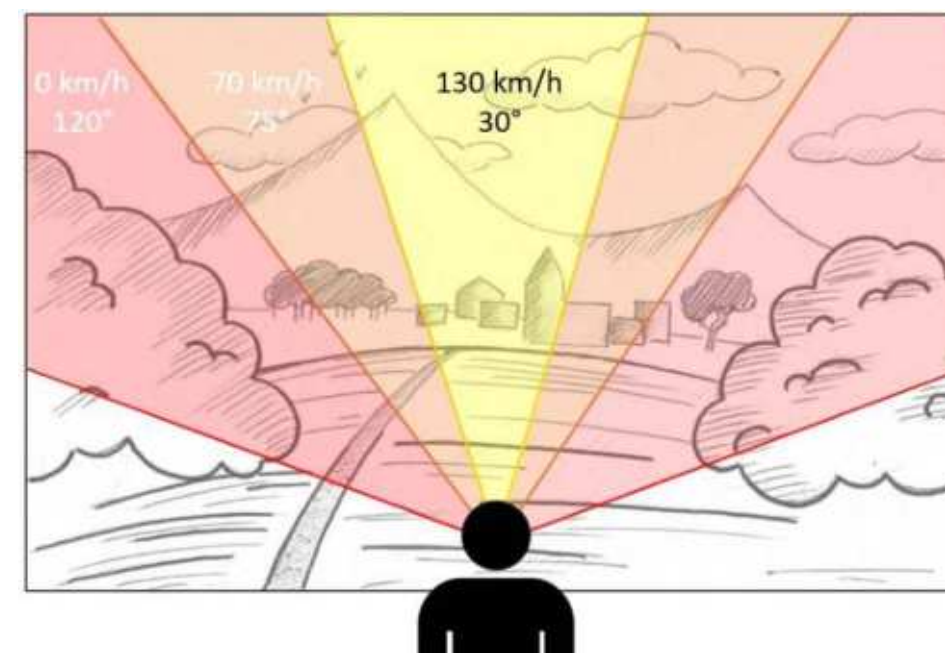


Figure 6 : Variation des angles de vision en fonction de la vitesse de l'observateur
 (Source : Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres)

II. 2. d. Les points d'appels

Les **points d'appels** dans un paysage sont constitués de composantes paysagères remarquables attirant le regard et constituent des points de repères. Cela peut par exemple être un clocher, un arbre, un bâtiment ou un pylône. Un point d'appel peut être indiqué ou appuyé par une perspective dont les lignes guident notre regard vers l'élément en question. Parmi ces points d'appels, l'œil se focalise sur celui ayant la force attractive la plus élevée : ce dernier sera alors qualifié de **point focal**.

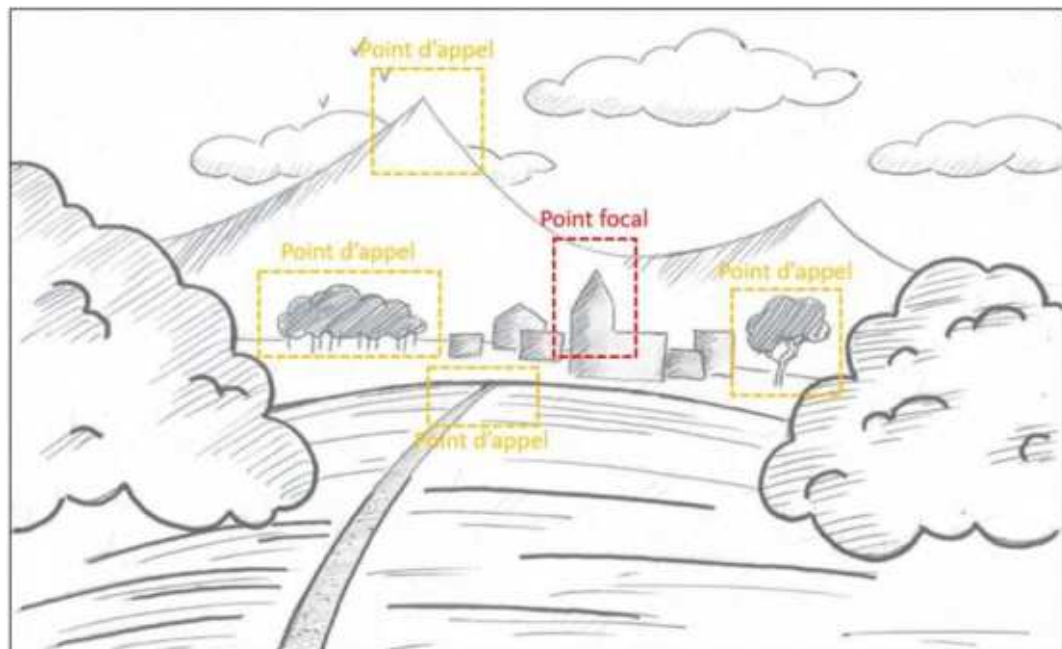


Figure 7 : Illustration des points d'appels et du point focal d'un paysage
(Source : NCA Environnement)

II. 3. Les documents de référence

II. 3. a. Les porté-à-connaissance sur le paysage et la géographie

- Données du site internet de la région Nouvelle-Aquitaine :
<http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/>
- Autres sites internet :
 - <http://www.geoportail.fr>
 - <http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/spip.php?page=sommaire>
 - <http://www.cren-poitou-charentes.org>
 - <http://www.randogps.net>

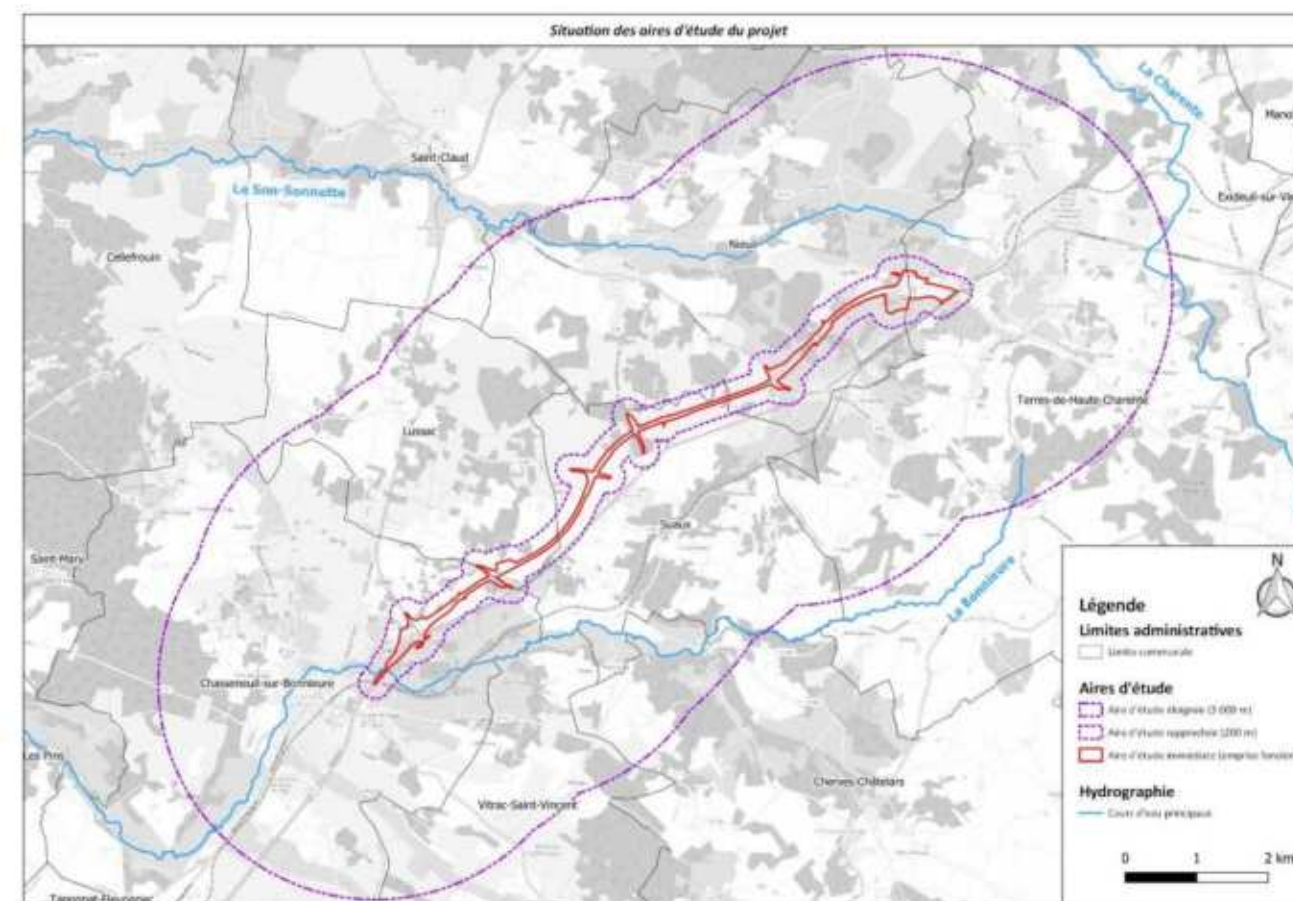
II. 3. b. Les porté-à-connaissance sur le patrimoine

- Données du site / <http://www.sigena.fr/accueil>
- Données du site Monumentum : <http://www.monumentum.fr>

II. 4. Objectif de l'opération

Cette étude a pour objectif de retravailler la section concernant le paysage et le patrimoine de l'actualisation des études d'impact de l'aménagement dans le cadre du dossier d'autorisation environnementale unique de l'aménagement de la 2x2 voies de la RN 141 entre Chasseneuil-sur-Bonnieure et Roumazières-Loubert.

L'analyse se fera d'après les aires d'étude préalablement établies, rappelées sur la carte ci-dessous :



Ainsi, chaque aire d'étude fera l'objet d'une description des ambiances paysagères qui souligne leurs sensibilités paysagères et leurs atouts. Les éléments particulièrement sensibles à la réalisation du projet routier, qui sont essentiellement des lieux de vie, seront également mis en évidence.

Enfin, cette étude sera conclue par la présentation d'aménagements paysagers qui peuvent favoriser l'inclusion du projet routier dans son environnement proche.

II. 5. Le contexte topographique

Le futur tronçon routier est replacé dans un contexte topographique élargi afin de démontrer que le relief fait partie des principales explications du paysage actuel. En effet, il est responsable des types de vue perçue par l'observateur lors du parcours de l'aire d'étude immédiate, et justifie la présence de bâti et de certains types de végétation.

La topographie est influencée par le passage des cours d'eau dans le territoire d'étude, dont les principaux sont :

- La Bonnieure, traversant l'ensemble des aires d'études au sud ;
- Le Son-Sonnette, au nord de l'AEE ;
- La Charente, à l'extrémité est de l'AEE ;
- La Sonnette, au nord et en dehors de l'AEI.

De ce fait, la carte topographique ci-contre indique que le relief oscille entre 80 et 296 mètres d'altitude. Elle est caractérisée par :

- L'aplat de vert qui accompagne les linéaires rivulaires, indique la présence de points bas et témoigne des courbes étirées caractérisant des espaces généralement cultivés ou pâturés ;
- La forte présence de couleur jaune indique de légers vallonnements amenant le spectateur à prendre de la hauteur lui permettant la découverte de paysages relativement ouverts ;
- Les couleurs chaudes indiquent les points hauts, caractérisant des paysages vallonnés. Ce type de topographie permet à l'observateur de prendre de la hauteur en ouvrant les paysages sur le lointain. Cependant, l'alternance des vallonnements permet également de stopper le regard de l'observateur selon sa position.



Figure 8 : Photographie d'un paysage représentatif du territoire d'étude
(Source : open street view)

Dans sa globalité, le territoire d'étude semble présenter des variations d'altitude remarquables. Cette spécificité est favorable à une visibilité de l'aire d'étude immédiate, étant donné que l'observateur peut prendre de la hauteur. Ainsi, il lui est possible de rencontrer un paysage ouvert et dégagé lors de son parcours. Cependant, les différents obstacles visuels, comme les linéaires bocagers ou le bâti, permettront de limiter ces percées visuelles et donc d'être privé de visibilité de l'environnement se trouvant au-delà.

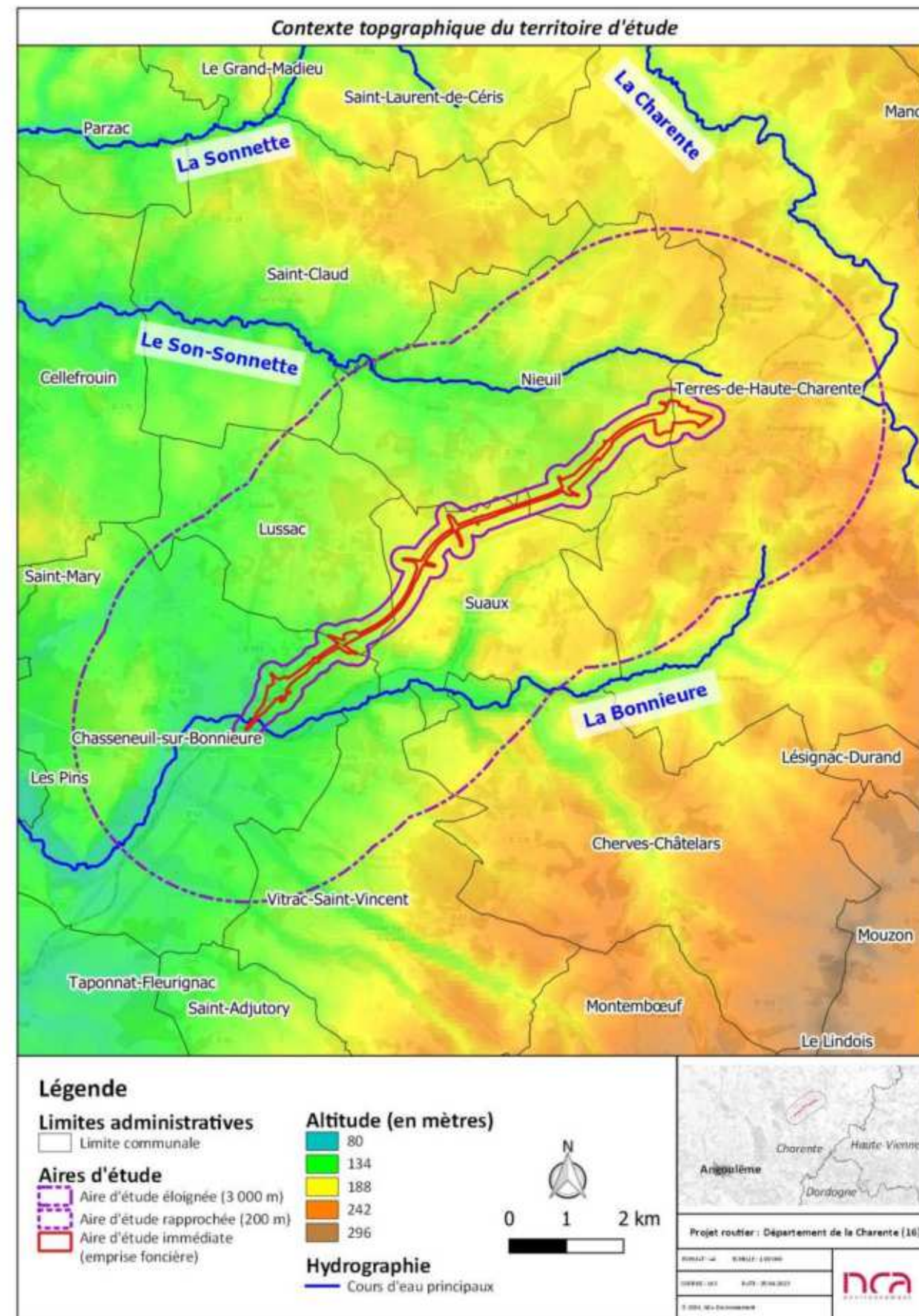


Figure 9 : Contexte topographique du territoire d'étude

II. 6. Le contexte paysager

Tous les éléments vus précédemment expliquent le contexte paysager dans lequel s'inscrit aujourd'hui le projet de 2x2 voies de la route nationale (RN) 141. L'Atlas des Paysages a recensé les différentes unités paysagères qui composent le territoire du Poitou-Charentes. Les paysages sont organisés sous forme d'unités paysagères, représentés sur la Figure 22. Le territoire d'étude comprend trois unités paysagères : *Le Ruffécois*, *les Terres Froides* et *le val d'angoumois*.

Le Ruffécois

Le Ruffécois occupe les deux tiers du territoire d'étude et permet de décrire les paysages présents dans les alentours de Ruffec, en Charente. Cet espace est vallonné et présente une grande diversité de paysages agricoles. Les haies bocagères, les taillis et les vastes champs de culture se partagent le territoire, et accentuent les courbes douces du paysage. Selon sa position, l'observateur peut être face à des champs de visibilité larges et profonds, qui peuvent rapidement se refermer dû au vallonnement et à l'omniprésence de la végétation.



Figure 10 : Photographie d'un paysage de l'unité paysagère du Ruffécois
(Source : Google Street View)

Les terres froides

Cette unité paysagère, principalement présente au nord, offre la perception de paysages à la fois rudes et intimes. De nombreuses scènes illustrent des vaches limousines ou des ovins paissant sur les prairies gorgées d'eau. De multiples chênes viennent compléter ces scènes de paysages avec la présence de nombreuses haies bocagères, hautes et denses. Les parties boisées ne sont pas en reste avec la ponctuation de bois et forêts. Les axes routiers ombragés offrent des fenêtres sur le paysage et invitent à la promenade. On croise de nombreux signes insolites qui subsistent au fil des siècles, tels que des dolmens, des croix ou cette lanterne des morts attestant la présence de l'homme.



Figure 11 : Photographie d'un paysage de l'unité paysagère des Terres Froides
(Source : Google Street View)

Le Val d'angoumois

Cette unité paysagère s'articule autour du cours d'eau de la Charente qui caractérise principalement l'extrémité ouest de l'aire d'étude éloignée. Elle est caractérisée par un relief davantage prononcé qui marque la présence de ces éléments hydrographiques. Les terres déclinent nettement vers ces derniers et mettent en scène cultures, zones boisées et villages. Dans cette unité paysagère, le regard de l'observateur s'oriente généralement en direction du creux de la vallée, qui lui offre parfois des vues dégagées sur son environnement. Là où les cours d'eau se resserrent, l'unité paysagère est composée de petites parcelles bocagères, de haies, de bois, de zones d'herbages humides aux abords de rivière et prés transformés en peupleraies de la Charente.



Figure 12 : Photographie d'un paysage de vallée
(Source : Google Street View)

Concrètement, le paysage se caractérise alors par :

- Des plateaux où le regard peut porter au loin sans rencontrer d'obstacle visuel ;
- Des zones boisées qui donnent du volume au paysage, mais peuvent aussi faire office de masques visuels permanents, limitant la vue de l'observateur vers un endroit ;
- Un relief vallonné, pouvant offrir des vues dégagées ou au contraire, contraindre un champ de visibilité

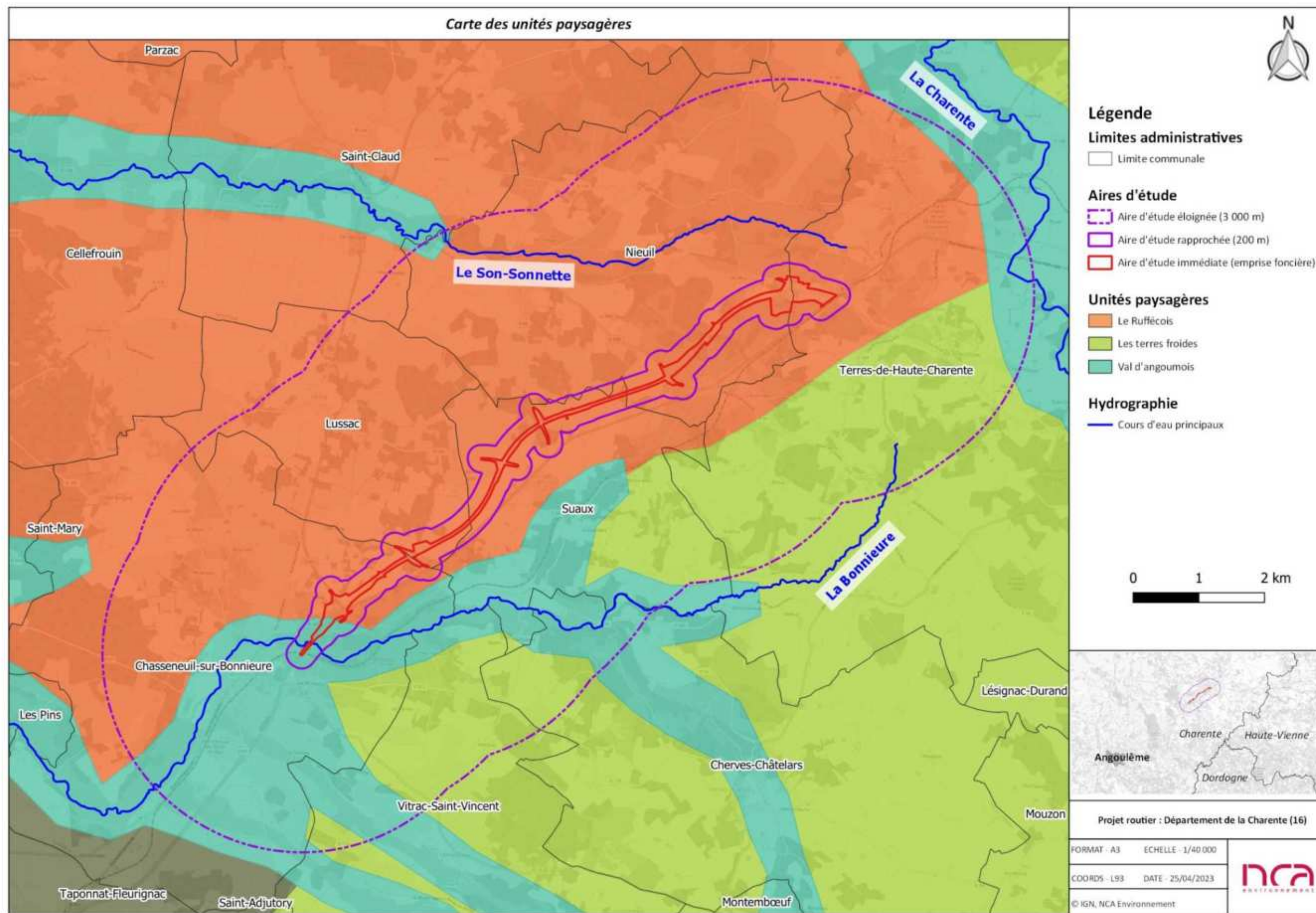


Figure 13 : Carte des unités paysagères qui composent le territoire d'étude

II. 7. Le contexte historique

La recherche de l'Histoire d'un territoire justifie le paysage que l'on peut observer, car celui-ci est le résultat d'une succession d'époques et de coutumes qui font ce qu'il est aujourd'hui.

II. 7. a. L'ancienne région du Poitou-Charentes et le département de la Charente

Le département de la Charente fait partie de la Nouvelle-Aquitaine depuis le 1^{er} Janvier 2016, mais il était auparavant situé dans le Poitou-Charentes. Cette région regroupait les Deux-Sèvres, la Vienne, La Charente-Maritime et la Charente.

C'est durant la période romaine que la région devient riche et prospère. Malheureusement, elle perd peu à peu de sa richesse : les invasions vikings par l'ouest et barbares par le sud détruisent et pillent les terres. C'est en ces temps troubles que les habitants construisent des fortifications et érigent une église romane pour chaque ville.

Durant la révolution industrielle, le transport de marchandises par le fleuve permet d'acheminer des cargaisons en direction du commerce florissant du Cognaçais qui brasse de grandes richesses. La crise migratoire entraîne un déclin de population qui s'accroît avec les pertes dues à la Seconde Guerre Mondiale. Le département est coupé en deux par la ligne de démarcation de la zone occupée et la zone libre. Les réseaux de résistances s'y développent facilement et sont aidés par les paysages en bocages qui leur permettent de se dissimuler.



Figure 14 : Le fleuve Charente
(Source : <https://www.tourism-cognac.com/>)

II. 8. Le contexte patrimonial

Il est essentiel de connaître le contexte patrimonial dans lequel s'inscrit l'aire d'étude immédiate. Pour ce faire, les éléments suivants sont répertoriés :

- Les biens classés au Patrimoine Mondial de l'UNESCO ;
- Les Grands Sites de France
- Les Parcs Naturels régionaux ;
- Les sites inscrits ou classés ;
- Les Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) ;
- Les Monuments Historiques inscrits ou classés ;
- Les Monuments Naturels.

La totalité du patrimoine protégé se trouvant autour de l'aire d'étude immédiate est représentée sur la Figure 16. Il se compose de trois monuments historiques.

Il apparaît sur la carte qu'un nombre limité de Monuments historiques est présent dans les aires d'études du projet. Ces monuments bénéficient d'une protection particulière et doivent être pris en compte dans l'élaboration de chaque projet d'aménagement. En effet, il est essentiel de s'assurer que le projet d'implantation d'une 2x2 voies ne portera pas atteinte à la valeur patrimoniale de l'édifice classé ou inscrit. Cela se traduit par la recherche de liens visuels entre le site du projet et le monument en question, et par la mesure de la sensibilité paysagère et patrimoniale qui sera attribuée à chaque lien visuel établi.

Trois monuments historiques dans le territoire d'étude sont présents :

- **Le Château de Nieuil**, inscrit en 2014, situé à 1,5 km de l'AEI, à Nieuil ;
- **L'Edifice gallo-romain (vestiges)**, classé en 1973, situé à 2,7 km de l'AEI, à Suaux ;
- **Le Prieuré Sainte-Marie-Madelaine**, partiellement classé en 1974, situé à 2,8 km de l'AEI, à Cherves-Châtelars.



Figure 15 : Photographie du château de Nieuil, à Nieuil
(Source : momentum.fr)

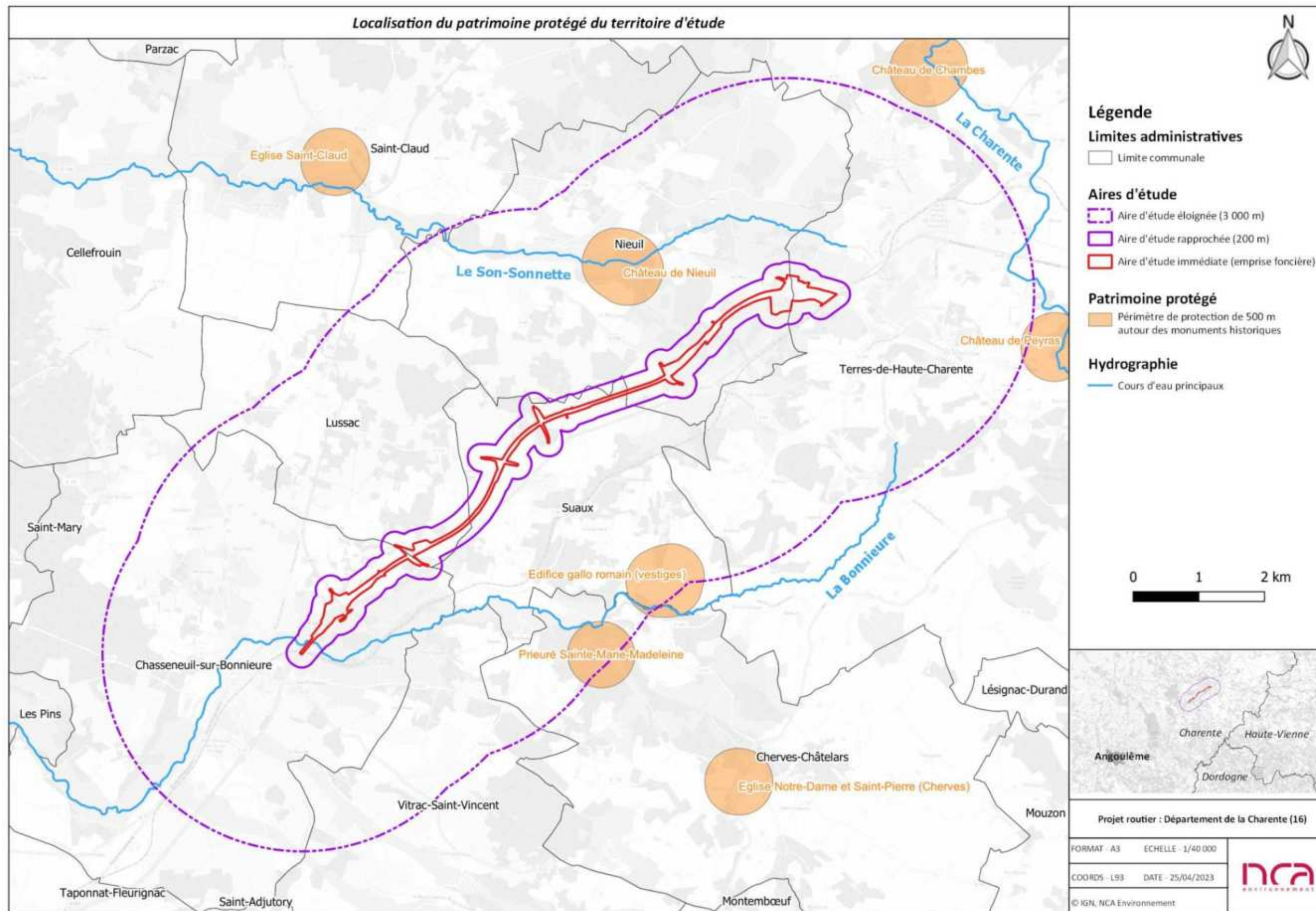


Figure 16 : Carte des monuments historiques qui composent le territoire d'étude

III. ANALYSE PAYSAGÈRE DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE

III.1. Influence de la topographie et de l'hydrographie sur les vues et l'ambiance paysagère

Le caractère topographique du territoire d'étude s'inscrit dans un paysage aux vallons cadencés et aux changements d'altitude rythmés, alternants cultures, pâtures et zones anthropisées. La présence de l'eau, notamment par le biais de trois cours d'eau majeurs du territoire d'étude, à savoir La Charente, la Bonnieure et le Son-Sonnette, conditionne activement le relief vallonné de ce paysage. Cela entraîne des changements de niveaux remarquables tout au long de la découverte du terrain. Parmi ces trois cours d'eau majeurs, la Bonnieure est celle qui dessine le plus la topographie l'entourant. Elle décline en direction de ce linéaire rivulaire et crée un paysage de vallée entraînant un changement de niveau remarquable. D'ailleurs plus l'observateur se rapproche de ces veinages bleus, plus il perd en altitude, limitant l'ouverture des champs de visibilité en direction de l'aire d'étude immédiate.



Figure 17 : Photographie du relief déclinant vers la Bonnieure à droite de la photo, à Suaux
(Crédit photo : NCA Environnement)

Le territoire d'étude se positionne sur un paysage proposant de multiples points hauts offrant des vues profondes et lointaines. Cependant, dans sa globalité, ces dernières sont obstruées par la forte présence de la strate arborée qui vient limiter l'ouverture des champs de visibilité. Certaines d'entre elles offrent des paysages plus aérés. De ce fait, sa lecture par l'observateur est plus facile. Hormis cela, la forte présence de végétation occulte bien les visibilités et ne permet pas d'en offrir d'autres à l'observateur depuis l'AEE.



Figure 18 : Photographie d'un paysage ouvert sur le lointain, à Terres-de-Haute-Charente
(Crédit photo : NCA Environnement)

La forte présence de vallons anime le paysage. Comme l'indique la carte topographique (Figure 9), ils se veulent prononcés à l'est et au sud du territoire d'étude. Cependant, ces vallons se font de manière plus progressive dans le reste du territoire. Ils dirigent le paysage et se voient tous agrémentés de grandes zones boisées animant ainsi ce dernier. De ce fait, l'observateur voit la portée de son regard coupée à une échelle plus ou moins grande selon son emplacement.



Figure 19 : Photographie d'un paysage au relief ondulé à la profondeur limitée par la strate arborée, à Terres-de-Haute-Charente
(Crédit photo : NCA Environnement)

Le contexte topographique offre au territoire un panel de paysages important alternant vallonnements et plateaux. Lorsque l'observateur entame une balade dans le territoire d'étude, il emprunte des sentiers agricoles plaqués à la topographie et contourne les multiples pâtures et cultures. Le relief alterne occasionnellement les phases montantes et descendantes permettant à l'observateur de se rendre sur des paysages de plateaux principalement au nord-ouest. Ce type de champs de visibilité peut être favorable à une visibilité de l'aire d'étude immédiate, si ce dernier se trouve sur un vallon orienté vers l'observateur.



Figure 20 : Photographie d'un paysage au relief ondulé à la profondeur limitée par la strate arborée, à Lussac
(Crédit photo : NCA Environnement)

Le contexte topographique qu'offre le territoire d'étude se voit dicté par la présence de l'eau qui dynamise le paysage le rendant remarquable. Les paysages de plateaux proposent quelques visibilité au loin en étant partiellement occulté par la présence de la strate arborée et de linéaires bocagers. De ce fait, la topographie permet de dissimuler les potentielles vues sur l'aire d'étude immédiate depuis ces localités.

III. 2. L'influence de l'occupation du sol sur les vues et l'ambiance paysagère

L'occupation des sols d'un territoire d'étude est le deuxième élément justifiant l'ambiance paysagère dans laquelle l'observateur se trouve. Tout comme le relief, les éléments habillant un territoire sont responsables de la profondeur d'une vue donnant sur celui-ci. La carte en page suivante représente la couverture du sol du territoire à l'échelle de l'aire d'étude éloignée, qu'il est possible de qualifier de structure paysagère. Les principales d'entre elles seront décrites par la suite, et mettent en évidence le caractère majoritairement rural du territoire d'étude.

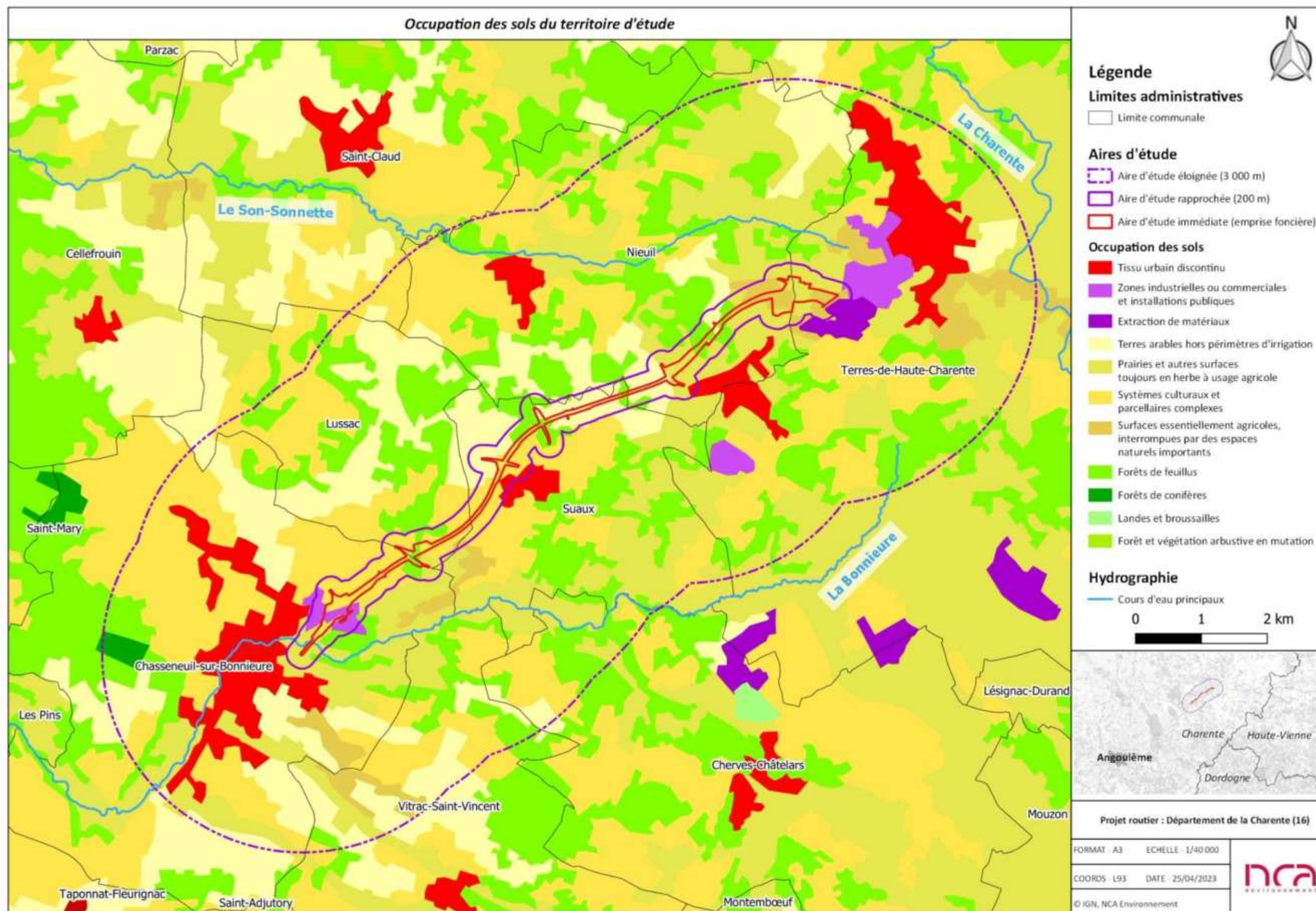


Figure 21 : Carte de l'occupation des sols à l'échelle de l'aire d'étude éloigné

III. 2. a. Les étendues cultivables

Le territoire d'étude est replacé dans son contexte géographique où la ruralité prône. Les terres arables, prairies en herbe et systèmes culturaux complexes dominent ce paysage charentais. Les prairies en herbe sont généralement associées au cours d'eau lorsque les terres avoisinantes sont impraticables à cause de l'humidité. Au sein de la zone d'étude, l'élevage ovin domine bien que celui des ovins soit présent en faible quantité. Ces surfaces, peu hautes, car régulièrement pâturées, contrastent avec les zones voisines telles que les forêts et les haies, et font partie intégrante du paysage local en valorisant la strate arborée. Les prairies sont un élément clé du bocage qui caractérise cette région.

Les terres arables ainsi que les systèmes culturaux complexes sont généralement associés à la planitude paysagère, où l'observateur attend de voir un point focal afin de casser cette monotonie visuelle. Toutefois, dans le cas de l'étude en question, le paysage des terres cultivables se distingue par la présence marquante de la couverture arborée qui entoure systématiquement les parcelles. Pendant l'hiver, ces paysages sont mis en valeur grâce à la végétation environnante, ce qui offre de nouvelles séquences paysagères aux observateurs et permet de dynamiser l'environnement.



Figure 22 : Photographie d'une parcelle agricole fraîchement travaillée, à Vitrac-Saint-Vincent
(Crédit photo : NCA Environnement)

III. 2. a. Les périmètres arborés

La strate arborée occupe une place importante et fait écho aux unités paysagères dans laquelle s'inscrit le territoire d'étude. Elles sont riches en faune et flore et génèrent de nombreux masques visuels permettant de réduire considérablement la lisibilité du projet par les usagers. En réalité, ces boisements sont plus nombreux que ce que laisse penser la carte d'occupation des sols. Ils sont omniprésents à travers le territoire et se présentent sous différentes formes telles que des linéaires bocagers ou bosquets.

La strate arborée se dessine en séquences forestières diversifiées dans un contexte topographique vallonnée où les chênaies mixtes se positionnent sur les crêtes et les plateaux tandis que les chênaies-frênaie et aulnaies-frênaie plutôt dans le talweg.

Les boisements sont composés principalement d'espèces endémiques à l'image de la strate arborée qui est définie par quelques classiques de cette région, comme le *Quercus robur*, *Quercus sessiliflora* ou *Carpinus betulus*. La strate arbustive, qui habille les sous-bois, permet la création de barrières visuelles et s'articule par le biais *Coryllus avellana*, *Ligustrum vulgare* ou quelques Cistaceae dominées par le genre *Cistus*. Enfin, les strates herbacées et muscinales

sont menées par les Poacées, Cypéracées ou encore de bryophytes. L'ensemble de ces strates végétales forme les boisements dans lesquels s'inscrivent les paysages du territoire d'étude.



Figure 23 : Photographie d'un boisement typique du territoire d'étude, Terres-de-Haute-Charente
(Crédit photo : NCA Environnement)

III. 2. b. Les surfaces anthropiques

Les surfaces anthropiques se définissent par le biais de villes, villages, hameaux, bourgs, mais également des zones industrielles rencontrées dans l'aire d'étude éloignée. Les lieux de vie sont fréquemment approchés et remarquables dans le parcours du territoire d'étude. Dans ce dernier, les habitations sont rarement isolées, et sont régulièrement représentées sous forme de hameaux ou de villages. Ces surfaces bâties rythment le parcours de l'observateur qui est souvent amené à en rencontrer. Comme évoqué précédemment, les espaces boisés créent des masques visuels. Les habitations peuvent faire de même atténuant ainsi la profondeur visuelle de l'observateur notamment par le biais de Roumazières-Loubert et Chasseneuil-sur-Bonnieure, villes les plus affluentes du territoire d'étude.



Figure 24 : Photographie d'un bourg, à Nieuil
(Crédit photo : NCA Environnement)

Le territoire d'étude se définit par la forte présence de parcelles agricoles. L'omniprésence de la strate arborée, dessinée par de grands linéaires arborés ou d'épais boisements, vient en grande majorité occulter les visibilités vers l'environnement les jouxtant. D'un point de vue général, les chances d'apercevoir l'aire d'étude immédiate depuis l'AEI sont minces.

III. 3. La prise en compte du patrimoine

III. 3. a. Le patrimoine protégé

Le contexte élargi du territoire d'étude a mis en évidence la composition de son patrimoine protégé (Figure 16). Lors de la réalisation de la campagne de terrain, une attention toute particulière a été portée à ces éléments, afin de s'assurer que le projet de 2x2 voies entre Chasseneuil-sur-Bonnieure et Roumazières-Loubert ne porte pas atteinte à leur valeur patrimoniale. Pour rappel, le patrimoine protégé du territoire d'étude se compose de trois monuments historiques.

Pour les raisons suivantes, nous pouvons affirmer que les édifices référencés dans le territoire d'étude sont visuellement isolés de l'aire d'étude immédiate :

- Topographie défavorable à une appréciation de l'AEI ;
- Orientation du monument historique ne permettant pas à l'observateur de profiter de vues dégagées en direction de l'AEI ;
- Présence de la strate arborée, ne permettant pas à l'observateur d'apprécier l'AEI ;
- Présence de bâti, faisant office de masque visuel permanent.

Ces affirmations sont mises en évidence par la suite, pour chacun des monuments historiques référencés. Les éléments suivants sont alors précisés :

- Nom et localisation du monument historique ;
- Localisation des prises de vue ;
- Direction de l'AEI ;
- Photographie du monument ;
- Photographie du paysage visible en direction de l'AEI, depuis le monument ;
- Année de classement/d'inscription aux monuments historiques ;
- Distance de l'AEI ;
- Élément favorable/défavorable à une visibilité de l'AEI.

III. 3. a. i. Château de Nieuil, à Nieuil

Les cartes ci-dessous localisent le site à l'échelle du territoire d'étude, ainsi que les photographies présentées par la suite.



Figure 25 : Localisation du Château de Nieuil et des prises de vue



Figure 26 : Prise de vue 1 - photographie du Château de Nieuil / Prise de vue 2 - photographie du paysage visible depuis le Château de Nieuil en direction de l'AEI
 (Crédit photo : NCA Environnement)

Inscription/Classement	Distance avec l'AEI	Obstacle(s) visuel(s) en direction de l'AEI	Visibilité de l'AEI	Sensibilité
Inscrit depuis 2014	1,45 km	Relief / végétation	Non	Nulle

III. 3. a. ii. Prieuré Sainte-Marie-Madeleine, à Cherves-Châtelars

Les cartes ci-dessous localisent le monument historique à l'échelle du territoire d'étude, ainsi que les photographies présentées par la suite.



Figure 27 : Localisation du Prieuré Sainte-Marie-Madeleine et des prises de vue



Figure 28 : Prise de vue 1 - photographie du Prieuré Sainte-Marie-Madeleine / Prise de vue 2 - photographie du paysage visible depuis les abords du Prieuré Sainte-Marie-Madeleine en direction de l'AEI
 (Crédit photo : NCA Environnement)

Inscription/Classement	Distance de l'AEI	Obstacle(s) visuel(s) en direction de l'AEI	Visibilité de l'AEI	Sensibilité
Partiellement classé depuis 1923	2,8 km	Relief/ végétation	Non	Nulle

III. 3. a. iii. L'Edifice gallo-romain (vestiges), à Suaux

Les cartes ci-dessous localisent le monument historique à l'échelle du territoire d'étude, ainsi que les photographies présentées par la suite.



Figure 29 : Localisation de l'Edifice gallo-romain (vestiges) et des prises de vue



Figure 30 : Prise de vue 1 - photographie de l'Edifice gallo-romain (vestiges)/ Prise de vue 2 - photographie du paysage visible depuis les abords de l'Edifice gallo-romain (vestiges) en direction de l'AEI
 (Crédit photo : NCA Environnement)

Inscription/Classement	Distance de l'AEI	Obstacle(s) visuel(s) en direction de l'AEI	Visibilité de l'AEI	Sensibilité
Classé depuis 1973	2,9 km	Tissu bâti / Végétation	Non	Nulle

L'ensemble des monuments historiques du territoire d'étude n'est pas sensible à la réalisation du projet de 2x2 voies. En effet, leur environnement paysager ne permet pas de les lier visuellement à l'aire d'étude immédiate.

III. 3. b. Le patrimoine emblématique

D'autres éléments patrimoniaux, bien qu'ils ne bénéficient pas de protection particulière, peuvent également être sensibles à la réalisation d'un projet de 2x2 voies. Dans ce cas d'étude, ces édifices sont représentés par une église de bourg et par un Mémorial de la résistance compris dans les aires d'étude du projet. On parle alors de patrimoine emblématique, puisqu'il peut constituer un point de repère dans le paysage local en ayant une importance pour les habitants des villages environnants. À travers cette sous-partie, l'objectif est de recenser le patrimoine emblématique visible depuis l'aire d'étude immédiate. Il a été référencé deux éléments emblématiques : l'église de Saint-Cybard de Suaux et le Mémorial de la Résistance de Chasseneuil-sur-Bonnieure.

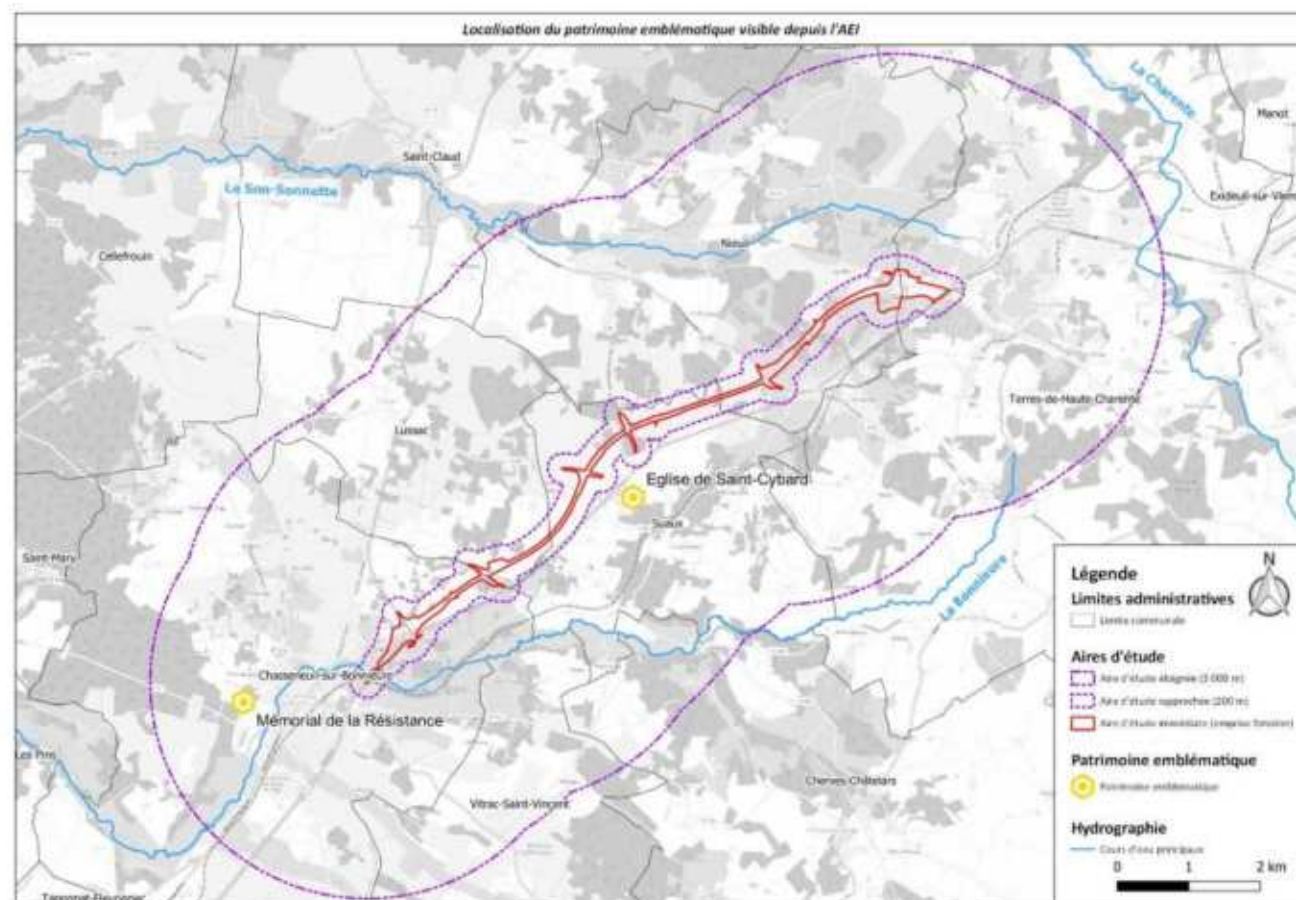


Figure 31 : Prise de vue 1 – photographie zoomée du Mémorial de la Résistance depuis l'AEI / Prise de vue 2 - photographie zoomée de l'Église de Saint-Cybard depuis l'AEI
 (Crédit photo : NCA Environnement)

Parmi l'ensemble du patrimoine emblématique du territoire d'étude, seulement deux sont visibles depuis l'aire d'étude immédiate. Cependant le Mémorial de la Résistance est trop éloigné et l'Église Saint-Cybard ne présente pas de visibilité vers la potentielle 2x2 voies depuis son seuil.

Ce patrimoine emblématique étant connecté visuellement avec l'aire d'étude immédiate ne présente pas une grande sensibilité. En effet, le Mémorial de la résistance est trop éloigné et ses détails sont quasiment imperceptibles à l'œil nu. Concernant l'Église de Saint-Cybard, il est possible de voir le clocher de celui-ci depuis l'AEI. En revanche, depuis son seuil, la potentielle 2x2 voies n'est pas visible. Pour ces raisons, ce patrimoine est peu sensible à la réalisation du projet routier.



III. 4. Synthèse des sensibilités paysagères et patrimoniales des aires d'étude éloignée

Analyse des sensibilités

Dans sa globalité, la topographie ainsi que la forte présence arborée viennent limiter les visibilitées vers l'aire d'étude immédiate. Cependant, quelques hameaux présentent des liens visuels avec cette aire d'étude.

Concernant le patrimoine protégé référencé dans l'AER et l'AEE, il n'y a aucune possibilité pour qu'ils rentrent en interaction visuelle avec l'aire d'étude immédiate. En effet, la distance qui les sépare ainsi que la composition de l'environnement dans lequel ils s'implantent ne permettent pas à l'observateur d'apercevoir les parcelles visées pour l'implantation du projet depuis leurs seuils.

Concernant le patrimoine emblématique, le Mémorial de la Résistance ainsi que l'Église de Saint-Cybard de Suaux sont perceptibles depuis l'aire d'étude immédiate. La sensibilité attribuée à ce patrimoine est « faible » puisque le mémorial de la Résistance est trop éloigné et que le seuil de l'Église Saint-Cybard n'est pas visible depuis l'aire d'étude immédiate.

La sensibilité paysagère et patrimoniale concernant les aires d'étude éloignée et rapprochée est très faible.

Nulle	Très faible	Faible	Modérée	Forte	Très forte
-------	-------------	--------	---------	-------	------------

IV. ANALYSE DE L'AIRE D'ETUDE RAPPROCHEE

L'aire d'étude rapprochée, représentée par un cercle de rayon de 200 m autour de l'aire d'étude immédiate, inclut différents éléments ayant une influence sur la manière dont le paysage est perçu. Il est essentiel d'analyser ce périmètre, car en identifiant correctement les composantes paysagères de cette zone, nous pourrions déterminer ses forces et ses faiblesses concernant le projet de 2x2 voies entre Chasseneuil-sur-Bonnieure et Roumazières-Loubert. Aussi, les localisations des points de vue susceptibles d'inclure l'AEI pourront plus facilement être déterminées.

IV. 1. Les ambiances paysagères

IV. 1. a. Le relief et l'hydrographie

L'aire d'étude rapprochée se trouve sur une portion du territoire présentant des variations d'altitude remarquables qui définissent les paysages de l'AEI. En effet, la Figure 32 indique que les niveaux de l'aire d'étude varient de 82 m à 225 m. Il est possible de constater deux profils topographiques. Les couleurs plutôt froides sont synonymes d'un déclinement du relief. Cela se justifie par la présence de la Bonnieure passant par l'aire d'étude immédiate au sud et du Son-Sonnette passant à quelques centaines de mètres de l'AER plus au nord. Au niveau des points bas, la lisibilité des parcelles du projet est diminuée par le déclinement du relief et de la végétation dense et épaisse. Les couleurs chaudes, quant à elles, se manifestent plus à l'approche de Roumazières-Loubert. Elles démontrent les différentes variations d'altitude remarquables au sein de cette aire d'étude. Cette topographie est propice à l'ouverture des champs de visibilité vers l'AEI depuis ses alentours proches.



Figure 32 : Carte de la topographie de l'aire d'étude rapprochée
 (Source : topographic-map.com/NCA environnement)

Comme mentionné précédemment, les paysages de l'aire d'étude rapprochée reflètent le caractère vallonné de la zone d'étude. En partant des cours d'eau, le terrain s'élève permettant ainsi une lecture claire du paysage vallonné. Ces nombreux mouvements collinéens sont soutenus dans cette aire d'étude amenant l'observateur à constater un paysage rythmé et dynamique. Cependant, cet effet de relief ne s'étire pas et reste principalement contenu dans cette aire d'étude. Le paysage est ainsi rythmé, avec des vues limitées au loin en raison du bocage. Malgré cela, le vallonnement permet une bonne visibilité de l'aire d'étude immédiate, notamment depuis les lieux-dits proches comme ceux de Chambardy ou de Rivaille.



Figure 33 : Photographie du paysage lointain coupé par la strate arborée, à Lussac
 (Crédit photo : NCA Environnement)

En s'éloignant des cours d'eau, les courbes sur lesquelles se dessinent les paysages s'étirent, laissant place à quelques plateaux. Cette planimétrie peut proposer des champs de visibilité ouverts sur le lointain. Cependant, l'omniprésence de la strate arborée anime le territoire, donne une dynamique verticale et obstrue relativement bien les visibilités vers l'environnement au-delà de l'AER. Ainsi, la présence de linéaires bocagers vient limiter cette plénitude topographique, davantage représentative au nord-ouest de l'aire d'étude rapprochée. Malgré tout, cette topographie plane permet la lisibilité de la potentielle 2x2 voies depuis quelques lieux-dits comme celui de Rocher dans l'AEE.



Figure 34 : Photographie présentant la plénitude paysagère, à Nieuil
 (Crédit photo : NCA Environnement)

La topographie de l'aire d'étude rapprochée n'est que le reflet de celui du territoire d'étude. En effet, il alterne entre vallons et plateaux et permet de créer ce paysage identitaire charentais. Ce relief, remarquable, offre des visibilités sur l'aire d'étude immédiate à certains endroits, leurs sensibilités seront traitées plus tard dans la suite de l'étude.

IV. 1. b. L'occupation des sols

La répartition territoriale de l'aire d'étude immédiate est en adéquation avec ses caractéristiques géographiques. En effet, le secteur est majoritairement rural et les terres agricoles (prairies et terres arables) y prédominent en suivant les courbes des vallées. Pour préserver l'harmonie du paysage, l'environnement adjacent et la végétation avoisinante jouent un rôle important dans l'intégration de chaque parcelle. Ainsi, les haies qui bordent ces terres agricoles peuvent entraver la visibilité et l'appréciation de l'aire d'étude immédiate.



Figure 35 : Photographie d'une prairie en herbe jouxtée d'une végétation arborée, à Lussac
(Crédit photo : NCA Environnement)

La strate arborée, omniprésente dans l'aire d'étude rapprochée, se caractérise notamment par de remarquables linéaires boisés. Cette végétation longe les parcelles cultivées et permet globalement leur dissimulation dans l'environnement. Ils fragmentent le paysage et participent activement à limiter les visibilités sur l'environnement adjacent. Malgré tout, leur composition est parfois discontinue, permettant à l'observateur de voir l'environnement limitrophe et notamment l'aire d'étude immédiate.



Figure 36 : Photographie d'un paysage ouvert vers la RN 141, à Nieuil
(Crédit photo : NCA Environnement)

Malgré l'omniprésence de la strate arborée, quelques ouvertures offrent des paysages plus aérés. Cependant, la profondeur du champ visuel depuis ces localités est rapidement coupée par la végétation. Il est à noter que ces ouvertures offrent à l'observateur la possibilité d'apercevoir l'aire d'étude immédiate depuis quelques lieux-dits comme celui du Trau dans l'aire d'étude éloignée.



Figure 37 : Photographie d'un paysage aéré présentant des ouvertures vers le lieu-dit de Trau, à Nieuil
(Crédit photo : NCA Environnement)

Le parcours de l'aire d'étude immédiate a démontré la présence d'éléments remarquables qui dynamise et crée des points de repère appréciables dans le paysage. Il est possible de voir de manière plus large et de désigner des linéaires arborés entiers tant leurs compositions sont prestigieuses.



Figure 38 : Photographie de linéaires arborés jouxtant une route secondaire, à Lussac
(Crédit photo : NCA Environnement)

L'omniprésence de la strate arborée ferme relativement bien les paysages, notamment par le biais d'épais boisements qui jouxtent les parcelles agricoles, symbole de l'unité paysagère du Ruffécois. De ce fait, les visibilités en direction de l'aire d'étude immédiate sont limitées.

IV. 2. Les éléments anthropiques

L'anthropisation de l'AER se caractérise par quelques hameaux, maisons individuelles, fermes indépendantes et entreprises. Elle anime le paysage en faisant apparaître de nouvelles séquences paysagères lors de sa traversée. Ces lieux de vie peuvent être remarquables par leur prestance dans le paysage, à l'image de Fontafie et de son édifice emblématique, l'église Saint-Cybard. Une forte concentration de ces lieux longe l'actuelle RN 141. Ainsi, la création de cette nouvelle 2x2 voies peut les enclaver entre deux routes passantes et ainsi rompre cette tranquillité paysagère.



Figure 39 : Photographie d'un lieu-dit typique de l'AER, il s'agit de Chambardy à Lussac
 (Crédit photo : NCA Environnement)

La potentielle réalisation d'une 2x2 voies entre Chasseneuil-sur-Bonnieure et Roumazières-Loubert va influencer la qualité paysagère des différents lieux de vie qu'offre ce territoire. De ce fait, il a été référencé dans le tableau ci-dessous, l'intégralité des lieux de vie de l'AER et ceux qui présentent des sensibilités au sein de l'AEE. Avec l'aide de l'étude acoustique réalisée par la CEREMA, il a été attribué une sensibilité à chacun de ces lieux de vie. L'ensemble de ces derniers présente des sensibilités oscillant de « très faible » à « très forte ».

Une carte synthétisant les sensibilités attribuées au tissu bâti figure en p.25.

Commune	Lieu-dit	Type d'habitation	Distance du SE	Visibilité de l'AEI	Acousticité	Sensibilité
Chasseneuil-sur-Bonnieure	La Folie	Maisons d'habitations	126 m (AER)	Non	Élevée	Modérée
Chasseneuil-sur-Bonnieure	Goursac	Maisons d'habitations, hangars agricoles et entreprises	190 m (AER)	Non	Élevée	Modérée
Chasseneuil-sur-Bonnieure	Métry	Maisons d'habitations et hangars agricoles	71 m (AER et AEE)	Non	Élevée	Modérée
Chasseneuil-sur-Bonnieure	Chantebuse	Maisons d'habitations	88 m (AER)	Oui	Élevée	Forte
Chasseneuil-sur-Bonnieure	La Rivaille	Maisons d'habitations et hangars agricoles	26 m (AER)	Oui	Élevée	Très forte

Chasseneuil-sur-Bonnieure	Grand Bord	Maisons d'habitations, hangars agricoles et entreprises	80 m (AER et AEE)	Oui	Élevée	Forte
Lussac	Chambardy	Maison individuelle, hangar agricole	205 (AER)	Oui	Modérée	Modérée
Suaux	La Terrière	Maisons d'habitations	229 m (AEE)	Oui	Modérée	Modérée
Suaux	Centre-bourg	Maisons d'habitations et entreprises	91 m (AER et AEE)	Oui	Élevée	Très forte
Suaux	Les Cloux	Maisons d'habitations et entreprises	110 m (AER et AEE)	Oui	Modérée	Modérée
Suaux	Le Pouyalet	Maisons d'habitations et hangars agricoles	195 m (AER et AEE)	Oui	Modérée	Forte
Suaux	Fontafie	Maisons d'habitations hangars agricoles et entreprise	514 m (AEE)	Oui	Modérée	Forte
Nieuil	Trau	Maison individuel et hangar agricole	778 m (AEE)	Oui	Faible	Modérée
Nieuil	Le Rocher	Maisons d'habitations et hangars agricoles	2 170 m (AEE)	Oui	Nulle	Très faible
Nieuil	Chez Noel	Hangars agricoles	291 m (AEE)	Oui	Modérée	Très faible
Nieuil	Maison Blanche	Maisons d'habitations et hangars agricoles	219 m (AER et AEE)	Oui	Élevée	Forte
Nieuil	Les Mias	Maisons d'habitations et hangars agricoles	553 m (AEE)	Non	Modérée	Faible
Nieuil	La Maison Neuve	Maisons d'habitations	543 m (AEE)	Oui	Modérée	Forte
Nieuil	La Bauche	Maisons d'habitations et hangars agricoles	662 m (AEE)	Non	Faible	Forte
Terres-de-Haute-Charente	Les Féraux	Maisons d'habitations	190 m (AER et AEE)	Oui	Élevée	Très forte
Terres-de-Haute-Charente	Le beau des Mineurs	Maisons d'habitations et hangars agricoles	84 m (AER)	Oui	Élevée	Très forte

IV. 2. a. La dimension énergétique

Il est possible de voir depuis l'AER quelques éoliennes prégnantes. Les mâts éoliens viennent souligner le caractère énergétique de l'aire d'étude rapprochée par leur visibilité et conforter l'idée d'un paysage modifié par l'anthropisation.



Figure 40 : Photographie zoomée d'une éolienne visible depuis l'AER, à Suaux
(Crédit photo : NCA Environnement)

Dans sa globalité, le tissu bâti présente des sensibilités relativement importante à l'image des lieux-dits de la Rivaille et des Féraux.

IV. 3. Les voies de circulation

L'aire d'étude rapprochée inclut un maillage de circulation important. En effet, deux routes principales sont recensées, l'actuelle RN 141 suivant un axe sud-ouest/nord-est et la route départementale RD 951 au sud de l'AER. Quelques routes secondaires prennent place au sein de cette aire d'étude dont certaines traversent l'aire d'étude immédiate. Il en est de même pour les chemins agricoles, présents en nombre au sein de l'AER.



Figure 41 : Photographie de la RD 951, à Chasseneuil-sur-Bonnieure
(Crédit photo : NCA Environnement)

L'aire d'étude rapprochée est composée de deux axes principaux, à savoir la RN 141 et RD 951, jouxtant l'aire d'étude immédiate. Concernant les routes secondaires, elles se définissent par le passage de quelques routes communales. Bon nombre d'entre elles traversent l'aire d'étude immédiate. Concernant les chemins agricoles, ils font de même que les routes communales. Ainsi, si la potentielle 2x2 voies se réalise, cet ouvrage engendrera une perte de qualité de vie pour les utilisateurs.

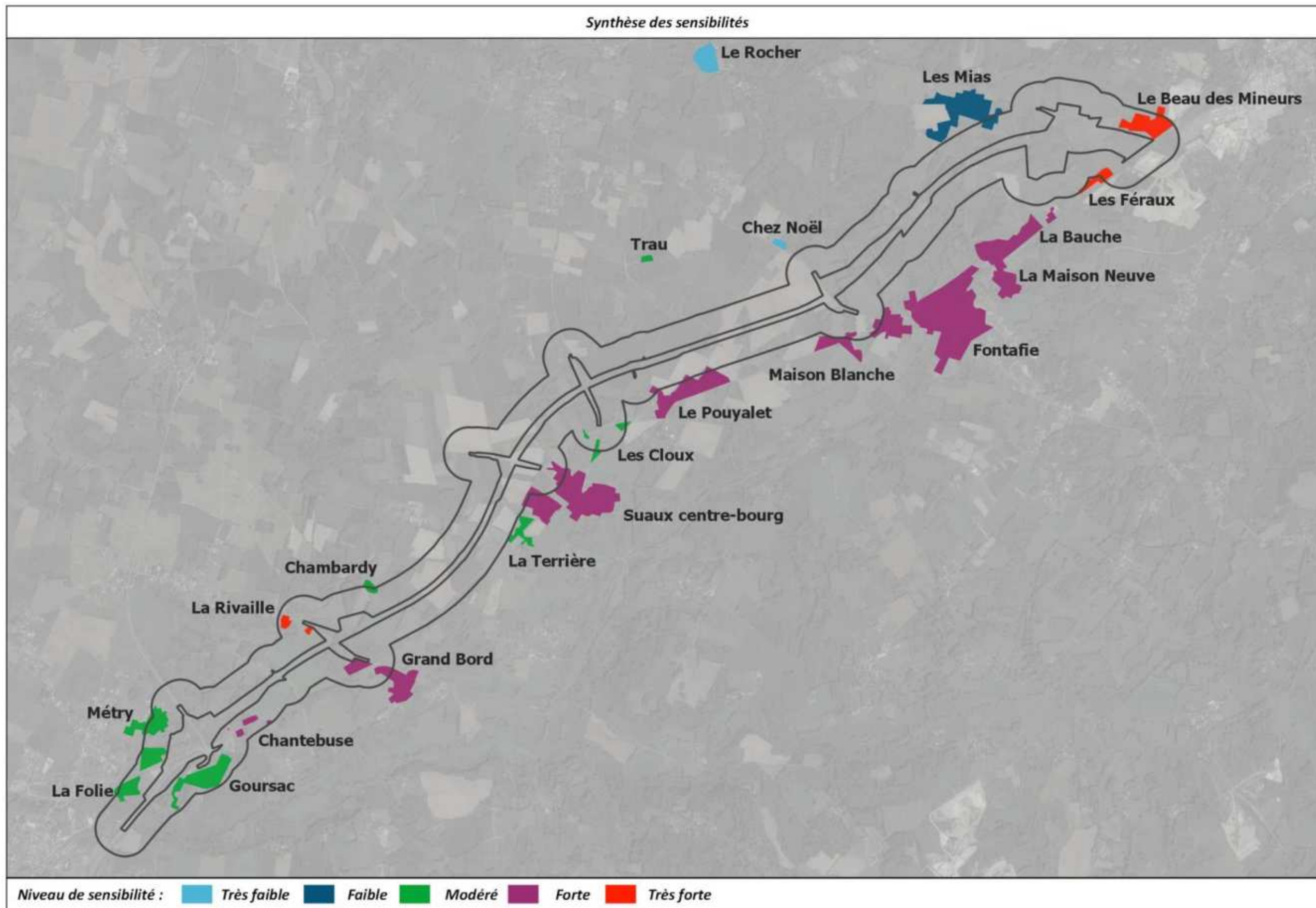


Figure 42 : Synthèse des sensibilités attribuées au tissu bâti



IV. 4. Synthèse des sensibilités paysagères et patrimoniales concernant l'aire d'étude rapprochée du projet

Analyse des sensibilités

L'aire d'étude rapprochée s'inscrit dans un environnement rural et bocager, où la strate arborée vient fermer de nombreux champs de visibilité. Ce constat limite les lisibilités de l'aire d'étude immédiate depuis le parcours de ce périmètre, la végétation faisant office d'obstacle visuel.

Au sein de cette aire d'étude, l'habitat est présent de manière peu dense et éparse. Il ponctue les abords de l'AEI en se mêlant dans le couvert végétal, le rendant parfois difficilement identifiable depuis l'extérieur. Cependant, quelques lieux-dits présentent des sensibilités élevées, à l'image des Féraux au nord ou de Rivaille plus au sud. D'un point de vue général, l'éventuelle réalisation de cette 2x2 voies peut impacter le paysage dans lequel s'inscrit ce tissu bâti. De ce fait, la sensibilité globale attribuée à ce dernier est « modérée ». Il est prévu de mettre en place des mesures d'insertion paysagère afin de limiter ces effets.

L'aire d'étude rapprochée est constituée de deux axes principaux, à savoir la RN 141 et la RD 951, qui bordent l'aire d'étude immédiate. Les routes secondaires se composent principalement de quelques routes communales, dont bon nombre traversent les parcelles du projet. Les chemins agricoles font de même, entraînant ainsi une altération de la qualité de vie des utilisateurs si la 2x2 voies se réalise.

La potentielle réalisation d'une 2x2 voies peut impacter l'environnement dans lequel elle s'inscrit. Une attention particulière sera accordée aux habitats les plus proches des parcelles du projet. Pour ces raisons, la sensibilité paysagère de cette aire d'étude est modérée.

Négligeable	Très faible	Faible	Modérée	Forte	Très forte
-------------	-------------	--------	----------------	-------	------------

V. COMPOSITION DE L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE

Il est essentiel de déterminer la nature et la composition de l'aire d'étude immédiate, car c'est sur celle-là que va potentiellement se concrétiser le projet. Il est donc nécessaire de qualifier le paysage et la fonction de l'espace. Cela déterminera en partie d'où pourra être visible le projet, s'il est assimilé à des obstacles visuels.

V. 1. Nature de l'aire d'étude immédiate

L'aire d'étude immédiate occupe environ 115 hectares et prend place sur des terres principalement pâturées. Elle est composée de beaux vallonnements procurant des mouvements topographiques changeants et rythmés, apportés par la proximité de la Bonnieure et du Son-Sonnette. Il est notable quelques linéaires arborés et éléments remarquables. Enfin, le passage de plusieurs routes communales et chemins agricoles dynamise l'aire d'étude immédiate.

Les paysages de l'AEI reflètent l'unité paysagère dans lequel il s'inscrit, à savoir le Ruffécois. Ils alternent entre vallons et plateaux et permettent la création de séquences paysagères dynamisant le territoire. Ce caractère vallonné est marqué par la strate arborée qui vient accentuer ses courbes.



Figure 43 : Photographie de vallons accentués par la strate arborée, à Lussac
(Crédit photo : NCA Environnement)

En s'éloignant des cours d'eau, les paysages se déploient d'après des courbes plus amples et des plateaux émergent, offrant des champs de visibilité dégagés sur l'horizon. Toutefois, la densité forestière prédominante anime le territoire et confère une dynamique verticale, limitant la portée des vues sur les zones environnantes au-delà de l'AEI. Ainsi, la présence de linéaires arborés vient limiter cette plénitude topographique, caractéristique davantage sur la partie nord-ouest de l'aire d'étude rapprochée.



Figure 44 : Photographie d'un plateau, à Suaux
(Crédit photo : NCA Environnement)

La distribution spatiale du territoire est conforme à ses caractéristiques géographiques. En effet, le secteur en question est majoritairement rural, et les terres agricoles telles que les prairies et les terres arables y sont prépondérantes, suivant les courbes naturelles des vallons. Afin de maintenir l'harmonie du paysage et de préserver l'environnement ainsi que la végétation avoisinante, il est primordial d'assurer une intégration harmonieuse de chaque partie du projet. Quelques linéaires arborés qui bordent ces terres agricoles peuvent obstruer la visibilité et entraver l'appréciation de l'aire d'étude immédiate. Il est donc nécessaire de trouver un équilibre entre la conservation de l'esthétique naturelle de la région et la création de cette 2x2 voies.



Figure 45 : Photographie d'une parcelle du projet enclavé par la végétation à Suaux
(Crédit photo : NCA Environnement)

Le tracé de la potentielle 2x2 voies engendre la destruction d'une portion des boisements. Cela peut entraîner une détérioration du paysage identitaire charentais. Des mesures compensatoires doivent être mises en place afin de limiter ce phénomène.

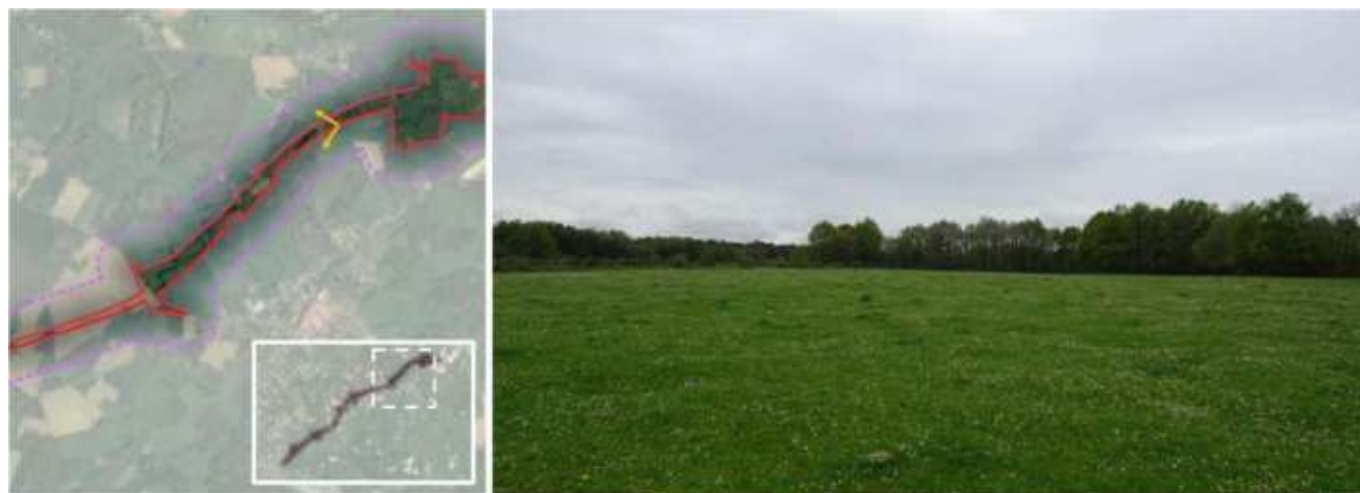


Figure 46 : Photographie d'un boisement qui sera supprimé si le projet se réalise, à Nieuil
 (Crédit photo : NCA Environnement)

Au nord de l'aire d'étude immédiate prend place le début des travaux de 2x2 voies. Aujourd'hui laissée à l'abandon, cette zone se régénère lentement avec des plantes rudérales.



Figure 47 : Photographie d'une masse boisée interne au tracé de la potentielle 2x2 voies, à Nieuil
 (Crédit photo : NCA Environnement)

Un maillage important de circulation prend place au sein de l'aire d'étude immédiate. Les routes secondaires permettent de desservir les différents lieux-dits depuis la RN 141. Concernant les chemins agricoles, leurs rôles et de relier les différentes parcelles cultivées entre elles. La potentielle réalisation de 2x2 voies va endommager la qualité de vie des locaux.



Figure 48 : Photographie de RD 60 interne à l'aire d'étude immédiate, à Suaux
 (Crédit photo : NCA Environnement)

L'aire d'étude immédiate n'est que le reflet du paysage dans lequel il s'inscrit. Vallons et mouvements collinéens animent le relief accentué par la forte présence arborée. La potentielle réalisation de cette 2x2 voies entrainera une perte de la qualité paysagère notamment par la suppression de quelques espaces boisés. Afin d'intégrer au mieux ce projet dans son environnement, des mesures compensatoires seront mises en place afin de réduire l'impact que va avoir ce projet dans son milieu.

V. 2. Synthèse des sensibilités paysagères concernant l'aire d'étude immédiate

Analyse des sensibilités

L'aire d'étude immédiate est composée essentiellement de prairies en herbe agrémentée d'une strate arborée bien présente sur l'ensemble du territoire d'étude. L'omniprésence de végétation volumineuse au sein de ce dernier augmente sa sensibilité. En effet, ces linéaires arborés composés de sujets remarquables enrichissent le patrimoine arboré et structurent le paysage. Cette végétation est l'ingrédient principal de l'unité paysagère du Ruffécois et permet la dissimulation de l'AEI au sein de son environnement. Des mesures compensatoires doivent être mises en place afin d'intégrer au mieux la potentielle 2x2 voies.

Un maillage d'axes prend place au sein de l'AEI. Il présente une sensibilité puisque la création de cette route nationale peut altérer la qualité de vie actuelle des usagers.

D'une manière générale, les limites de l'aire d'étude immédiate sont enrichies par la strate arborée qui vient obstruer la perception visuelle en dehors. Malgré tout, la topographie offre des vues sur différents plans, notamment sur quelques lieux-dits : le Pouyalet, la Bauche ou Chambardy.

Pour ces raisons, la sensibilité paysagère concernant l'aire d'étude immédiate est :

Négligeable	Très faible	Faible	Modérée	Forte	Très forte
-------------	-------------	--------	---------	--------------	------------



VI. SYNTHÈSE GÉNÉRALE ET PRÉCONISATIONS

VI. 1. Le choix de l'implantation du projet en termes d'occupation du sol et d'image

VI. 1. a. La localisation de l'aire d'étude immédiate

La topographie du territoire sur lequel s'implante l'aire d'étude immédiate ainsi que son caractère arboré est défavorable à sa visibilité depuis la majorité de l'AEE. Aucun monument historique n'a été jugé sensible à la réalisation projet.

L'aire d'étude immédiate se trouve dans un environnement rural, qualifié par de nombreuses parcelles agricoles, dans sa majorité composée de prairies en herbe, d'une strate arborée omniprésente représentée par de grands linéaires bocagers, bois et bosquets.

L'aire d'étude immédiate est délimitée par deux axes majeurs, à savoir la Route Nationale 141 et la Route Départementale 951 qui soulignent les contours immédiats de cette zone. Les voies secondaires sont principalement constituées de quelques routes communales, qui traversent fréquemment les parcelles du projet. Les voies agricoles sont également impactées par ce projet, ce qui risque de compromettre la qualité de vie de ses utilisateurs si la réalisation d'une voie rapide à double sens est effectuée.

VI. 1. b. La nature de l'aire d'étude immédiate

L'aire d'étude immédiate est caractérisée par de nombreuses zones boisées et des champs entrecoupés de haies, qui tirent parti du relief vallonné. On peut y trouver des arbres solitaires, des linéaires champêtres et des bosquets qui offrent des repères visuels dans le paysage. Les terres de ce site, principalement utilisées pour l'élevage bovin et pour la culture, sont entièrement pâturées ou cultivées.

Les haies bocagères et les zones boisées présentes sur l'aire d'étude immédiate contribuent à l'intégration harmonieuse de celui-ci dans un paysage contrasté de vallées et de mouvements collinéens. Les éléments naturels remarquables, comme des linéaires arborés y ont été identifiés et qui méritent d'être protégé reflètent la sensibilité de ce site.

VI. 2. Synthèse des sensibilités du projet

Au-delà de l'AER, peu d'éléments sont visibles depuis l'aire d'étude immédiate. Comme dit précédemment, aucun monument historique n'est sensible à la réalisation projet. En revanche, concernant le patrimoine emblématique, il est possible d'en apercevoir depuis l'aire d'étude immédiate. Il s'agit du Mémorial de Résistance de Chasseneuil-sur-Bonnieure et de l'église Saint-Cybard de Suaux. Cependant, ils ne présentent pas une forte sensibilité puisque le Mémorial de la Résistance est trop éloigné de l'AEI. Depuis le seuil de l'église Saint-Cybard, les parcelles du projet ne sont pas visibles.

Les principales sensibilités résident dans l'aire d'étude rapprochée. En effet, la visibilité de l'AEI se fait avec aisance par l'observateur depuis certains lieux-dits. Le Féraux, le Beau des Mineurs et la Rivaille sont les lieux-dits les plus sensibles à la réalisation du projet étant donné leur proximité et leur exposition à l'aire d'étude immédiate. D'un point de vue général, la sensibilité attribuée au tissu bâti oscille de « très faible » à « très forte ».

Les axes de circulations présentent une sensibilité vis-à-vis du projet. En effet, l'aire d'étude immédiate regroupe bon nombre de circulations. Il s'agit de deux axes majeurs, la RN 141 et la RD 951, et d'un maillage important de routes secondaires et de chemins agricoles. Ainsi, si le projet de 2x2 voies se concrétise, cet aménagement entraînera une altération de la qualité de vie des usagers.

Le paysage dans lequel s'inscrit l'AEI est typique de la région. Le tracé envisagé pour la construction d'une 2x2 voies implique la destruction des massifs boisés le traversant, ce qui risque de compromettre l'intégrité du paysage caractéristique de la région charentaise. Ainsi, il est nécessaire de prendre des mesures compensatoires appropriées afin d'en limiter l'impact négatif.

VI. 3. Analyse des sensibilités

Récapitulatif des sensibilités paysagères et patrimoniales associées à chaque aire d'étude

Aire d'étude	Sensibilité
Aires d'étude éloignée	Très faible
Aire d'étude rapprochée	Modérée
Aire d'étude immédiate	Forte

L'aire d'étude immédiate actuelle s'harmonise parfaitement avec son environnement pastoral en reproduisant les motifs paysagers des alentours : champs agricoles, linéaires arborés et petits hameaux s'étendent sur un relief vallonné et boisé. La manière dont la parcelle est actuellement occupée contribue à maintenir l'harmonie du paysage environnant. Les vallées et la présence abondante d'arbres permettent aux parcelles du projet de se fondre naturellement dans cette étendue verte et accidentée, ce qui renforce l'importance de la végétation comme sensibilités apparentes de l'aire d'étude immédiate.

L'aire d'étude immédiate présente des visibilité sur deux éléments du patrimoine emblématique : Le Mémorial de la Résistance de Chasseneuil-sur-Bonnieure et l'église Saint-Cybard de Suaux. Concernant le Mémorial de la Résistance, son éloignement et son manque d'appréciation diminuent sa sensibilité. Concernant l'église Saint-Cybard, il n'est pas possible de voir l'aire d'étude immédiate depuis son seuil. Pour ces raisons, la sensibilité attribuée à ces monuments emblématiques est qualifiée de « très faible ».

Le tissu bâti est une des sensibilités apparentes du projet de 2x2 voies. En effet, plusieurs lieux de vie sont jugés sensibles étant donné leur proximité et leur exposition à l'aire d'étude immédiate. Des mesures compensatoires doivent être mises en place afin d'obstruer ce tissu bâti de la potentielle route nationale.

Un maillage d'axes prend place au sein de l'aire d'étude immédiate. La création de cette route va entraîner la césure de ces routes secondaires ce qui aura un impact sur la vie des locaux.

Globalement, les faits énoncés au cours de cette étude sont favorables à l'implantation d'une 2x2 voies entre Chasseneuil-sur-Bonnieure et Roumazières-Loubert, d'un point de vue paysager et patrimonial. Malgré tout, les différentes zones de vies dont la perception visuelle est possible vers l'aire d'étude immédiate doivent être traitées. De plus, un intérêt doit être porté quant à la strate arborée existante. En effet, il est préconisé de la conserver au maximum afin de conserver cette identité paysagère propre à la région.

VII. LES MESURES PAYSAGERES

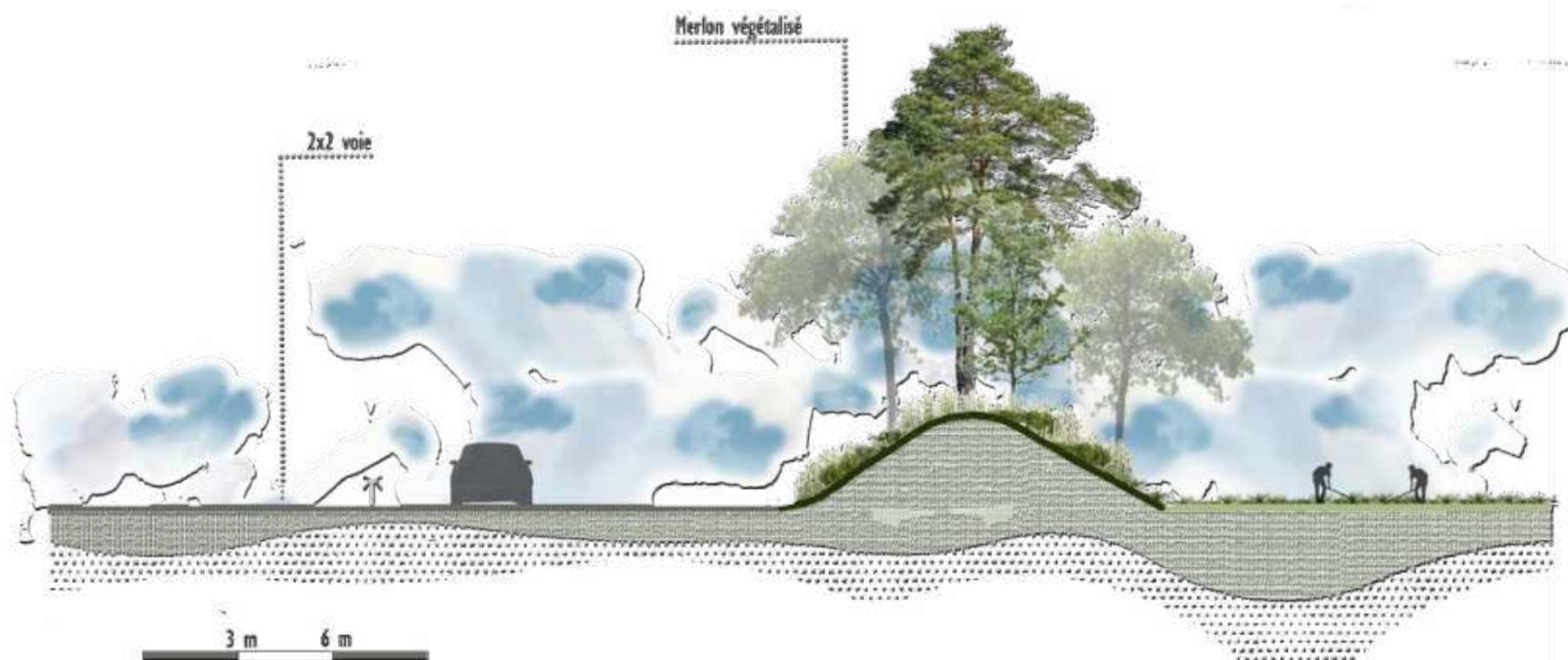
VII. 1. Les merlons végétalisés

Les merlons sont souvent recommandés pour améliorer la qualité sonore de l'environnement. Dans les zones rurales, ils peuvent être plus facilement intégrés grâce à des ajustements au niveau des terrassements (volumes et formes) et des choix de végétaux plus rustiques. En revanche, les exemples de merlons en milieu urbain sont plus rares en raison de l'espace limité disponible. Les projets de paysage en milieu urbain ont tendance à nécessiter un niveau d'équipement plus élevé en raison de l'artificialisation du milieu (sol compacté ou rapporté, plantations sous plastique, arrosage automatique, végétaux plus horticoles...) et de l'image que l'on souhaite donner à l'environnement final. Les merlons peuvent avoir une forme extrêmement linéaire, mais sur le plan paysager, leurs volumes peuvent être plus élaborés, souples et non nécessairement rectilignes.

Cette mesure compensatoire semble la plus respectueuse de l'environnement et d'un point de vue paysager, elle s'intègre relativement bien dans son milieu permettant la dissimulation de la potentielle 2x2 de voies.



Axonométrie d'une mesure avec un merlon végétalisé
 (Source : NCA environnement)



Coupe paysagère avec un merlon végétalisé d'une hauteur de 3 m
 (Source : NCA environnement)



Exemple de palette végétale pour un merlon végétalisé
 (Source : NCA environnement)

VII. 2. Les murs anti-bruit / écrans acoustiques

Les barrières anti-bruit sont plus souvent installées en milieu urbain, car elles sont plus efficaces pour protéger les bâtiments proches à l'image de ce projet où les écrans acoustiques ont été positionnés aux alentours des zones anthropisées. Selon les matériaux utilisés, les barrières anti-bruit construites peuvent refléter l'atmosphère des zones traversées. Par exemple, les barrières en béton ou en brique auront une apparence plus urbaine, tandis que celles en bois auront une connotation plus rurale. Le choix des matériaux sera fait en fonction de l'environnement dans lequel ils sont installés. De plus, lors de l'aménagement d'infrastructures, les procédés techniques utilisés sont de plus en plus performants, mais leur aspect esthétique peut être discutable en raison de leur juxtaposition.

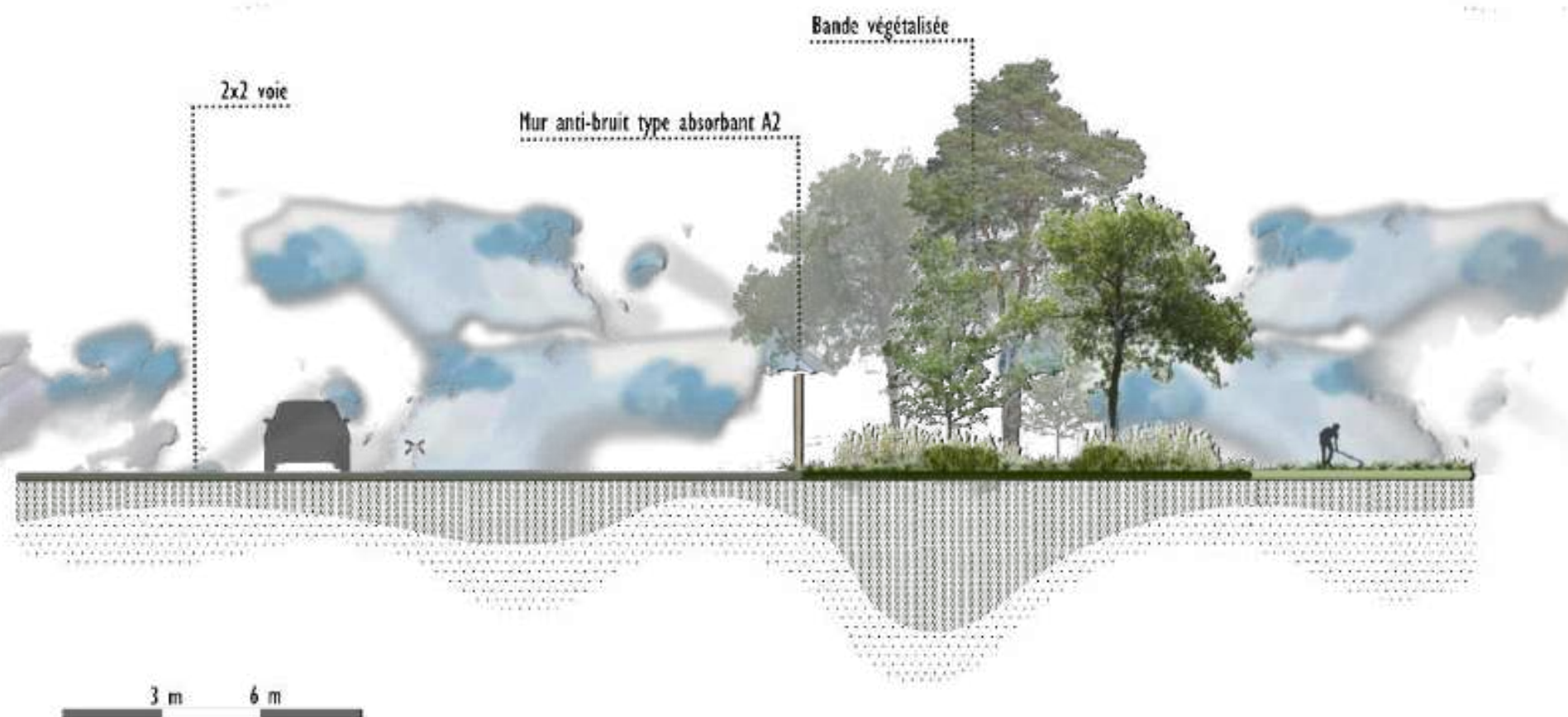
La mise en place d'écrans végétalisés est judicieuse puisque son insertion dans l'environnement est valorisée et ses atouts acoustiques sont augmentés. De plus, il est tout à fait possible de fusionner la mesure précédente en installant des murs anti-bruit sur des merlons végétalisés afin de décroître les nuisances sonores.



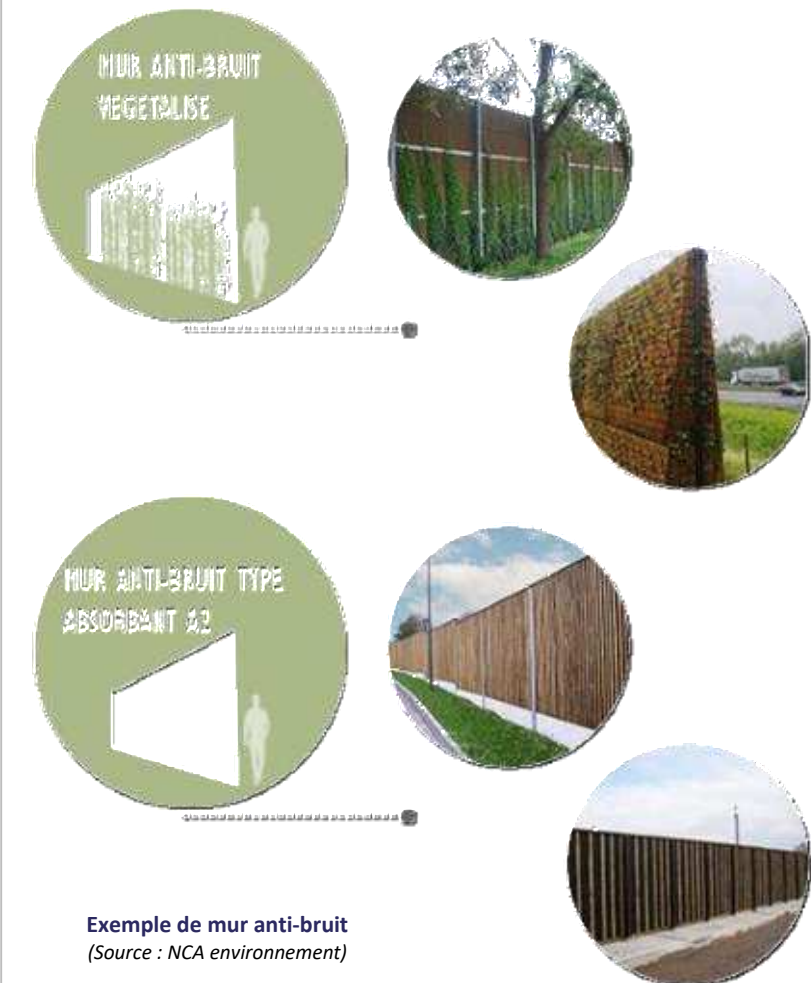
Axonométrie d'une mesure avec un mur anti-bruit
 (Source : NCA environnement)



Axonométrie d'une mesure avec un mur anti-bruit sur un merlon végétalisé
 (Source : NCA environnement)



Coupe paysagère avec un écran acoustique
 (Source : NCA environnement)



Exemple de mur anti-bruit
 (Source : NCA environnement)

VII. 3. Les planches paysagères

L'objectif de ces illustrations est de simplifier la compréhension de la répartition des diverses strates végétales (herbacée, arbustive et arborée) en les présentant sous forme de graphiques valorisés. L'emplacement de ces couches suit le modèle SHP défini en collaboration avec la maîtrise d'ouvrage.

Ces planches font échos à un potentiel schéma directeur de cette 2x2 voies. En les examinant attentivement, on comprend aisément que l'objectif est d'atténuer les visibilités et de limiter les nuisances sonores de cette future infrastructure sur les zones résidentielles. Pour les lieux les plus sensibles, tels que Chantebuse et le Pouyalet, l'utilisation de merlons végétalisés est envisagée afin de dissimuler les vues directes depuis les seuils de ces quartiers. Les échangeurs seront habilement dissimulés grâce à une couverture végétale omniprésente, assurant ainsi une intégration harmonieuse dans le paysage environnant. Ils ne seront pas agrémentés d'une végétation arborée, mais plutôt d'une végétation arbustive, cette décision étant motivée par des préoccupations en matière de sécurité routière. En définitive, l'objectif de ces mesures est de préserver les perspectives visuelles en relation avec cette route à deux voies et d'établir des frontières nettes entre les zones urbaines et le paysage environnant.

Le deuxième objectif essentiel de cette approche est de préserver, d'accroître et d'intégrer des corridors écologiques malgré l'implantation d'une route nationale à double sens. Pour cela, la mise en place d'alignements d'arbres est judiciable. Ces végétaux favoriseront une connexion harmonieuse entre les différents boisements. Ces quelques alignements seront positionnés le long de l'axe routier de manière discontinue, visant ainsi à réduire les coûts d'aménagement et d'entretien tout en maintenant une cohérence paysagère. Ces alignements d'arbres joueront un rôle bénéfique pour la faune volante en évitant les collisions avec les clôtures et contribueront à la création de corridors écologiques disjoints pour compenser l'impact de cette route à deux voies sur l'environnement. Une décision délibérée a été prise de les décaler par rapport aux haies bocagères environnantes, afin de favoriser le développement des jeunes essences à l'abri de la compétition végétale. Il est également prévu

de ne pas planter d'arbres le long des zones boisées, car cela entraînerait une concurrence entre les espèces. Cependant, les environs de ces boisements seront agrémentés de divers alignements d'arbres pour remplir les multiples rôles mentionnés précédemment.

Dans l'optique d'une appréhension plus approfondie des planches paysagères, divers instruments ont été promus, notamment la mise en exergue de la légende de ces panneaux, l'élaboration d'un carnet d'ambiance, l'établissement d'une prescription de palette végétale et enfin la conception d'une carte permettant de localiser toutes les planches esquissées.



Figure 49 : Palette d'ambiance paysagère / Image en haut à gauche : échangeur végétalisé (Source : ornikar.fr) / Image en haut à droite : échangeur et bas-côté végétalisés (Source : Vinci.fr) / Image à gauche au milieu : Linéaire arboré le long d'une 2x2 voies (Source : Gerbeaud.com) / Image à droite au milieu : échangeur mélangeant les trois strates (Source : Gerbeaud.com) / Image en bas : Merlons végétalisés (Source : Zoom-nature.fr)



Figure 50 : Légende des planches paysagères

VII. 4. La stratégie végétale



La strate arborée se compose d'espèces locales abritant une riche diversité d'espèces. Ces arbres permettent la préservation de notre environnement, en établissant des corridors écologiques et des connexions paysagères avec les différents boisements adjacents. Leur port, dense et compact permettent la dissimulation du projet de 2x2 voies dans son environnement.



Acer campestre
 Erable champêtre 8-12 m



Betula utilis
 Bouleau 12-15 m



Quercus palustris
 Chêne des marais 18-20 m



Quercus robur
 Chêne pédonculé



Carpinus betulus
 Charme 12-15 m



Quercus pubescens
 Chêne pubescent 12-16 m



Acer pseudoplatanus
 Erable sycomore 20-30 m



Acer platanoides
 Erable plane 16-20 m



Castanea sativa
 Châtaigner 10-15 m



Quercus ilex
 Chêne vert 7-9 m



La strate arbustive principalement positionnée aux niveaux des échangeurs et sur les merlons permettent une bonne intégration du projet dans le paysage notamment par le biais de ses formes végétales.



Corylus avellana
 Noisetier 3 m



Ulex europaeus
 Ajonc d'Europe



Viburnum lantana
 Viorne lantane 3-5 m



Cornus mas
 Cornouiller mâle 5-7 m



Crataegus laevigata
 Aubépine 6-10 m



Sambucus nigra
 Sureau noir 3-5 m



Spiraea thunbergii
 Spirée de Thunberg 2 m



Genista x 'Porlock'
 Genêt 2 m



Hypericum hookerianum 'Hidcote'
 Millepertuis Hidcote 2 m



Spartium junceum
 Jonc 2 m



Figure 51 : Localisation des différentes planches paysagères
(Crédit photo : NCA Environnement)



Figure 52 : Planche paysagère n°1
(Crédit photo : NCA Environnement)

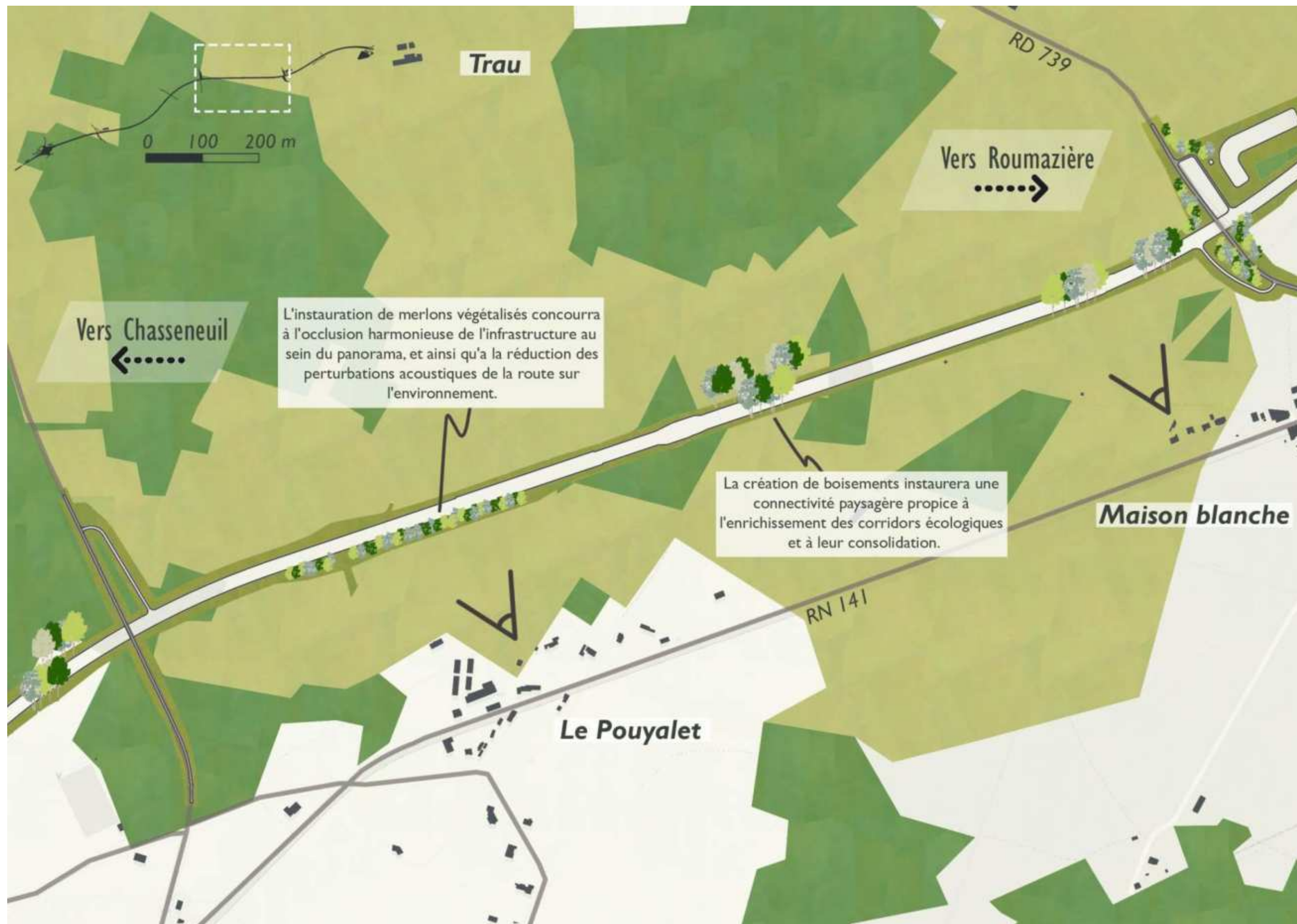


Figure 53 : Planche paysagère n°2
(Crédit photo : NCA Environnement)



Figure 54 : Planche paysagère n°3
(Crédit photo : NCA Environnement)

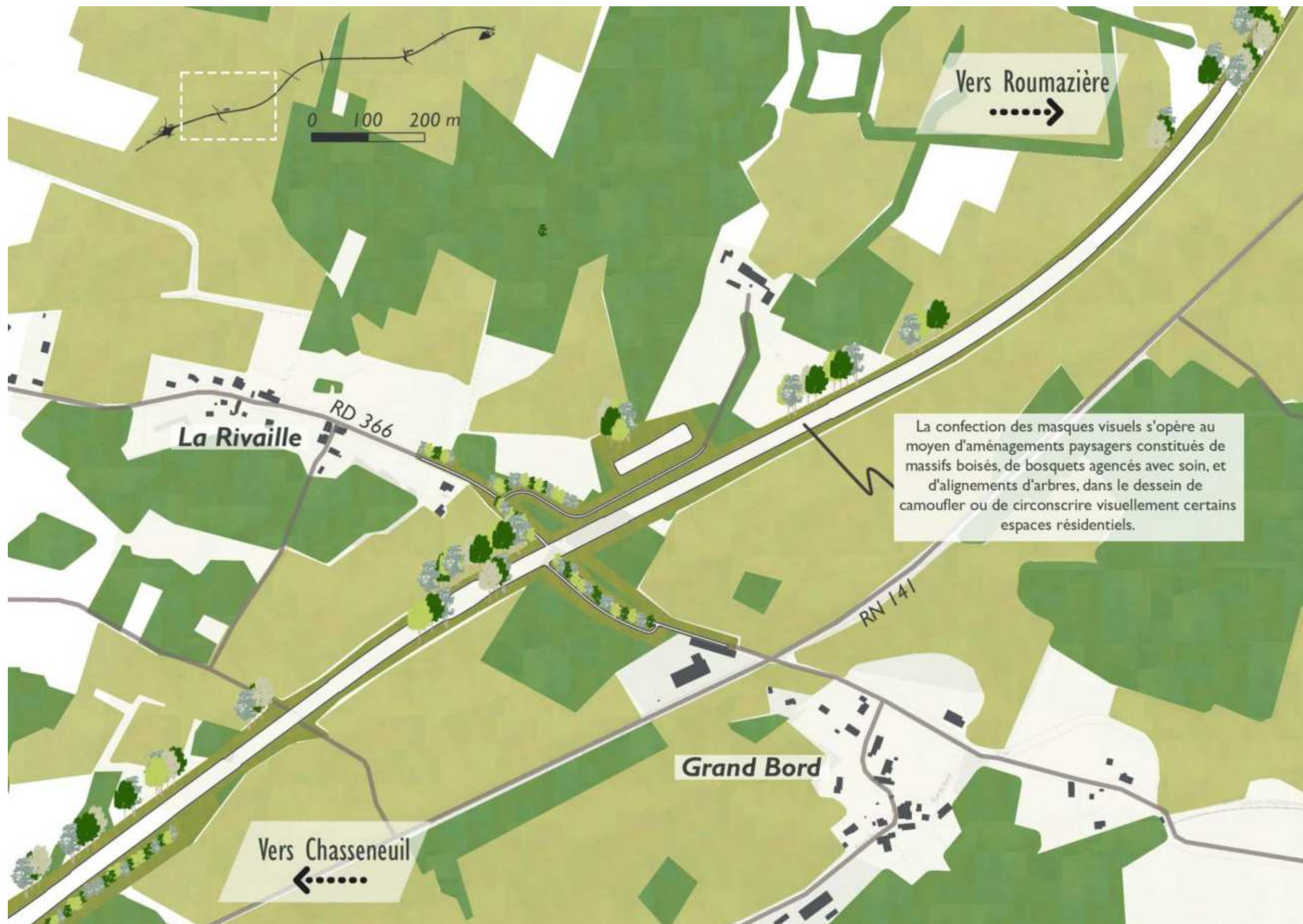


Figure 55 : Planche paysagère n°4
(Crédit photo : NCA Environnement)



Figure 56 : Planche paysagère n°5
(Crédit photo : NCA Environnement)